



*Bulletin Municipal Officiel*  
DE LA VILLE DE  
SAINT-CLOUD



(Cliché A. M.)

Tableau de Marcel Dega

« SAINT-CLOUD, balcon de Paris... » (Paul Morand)

**PIERRE**

CHEMISIER - TAILLEUR

90, bd de la République - SAINT-CLOUD - MOL. 53-15  
14, av. Mal-de-Lattre-de-Tassigny - BOULOGNE - MOL. 20-56

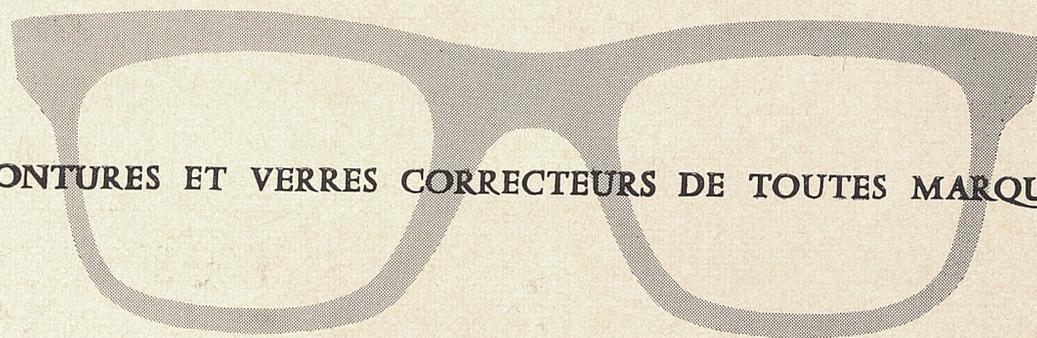
**R. BOURDOISEAU**

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

# OPTIQUE MÉDICALE



MONTURES ET VERRES CORRECTEURS DE TOUTES MARQUES

**J. MIGNARD**

Pharmacien - Opticien

**11 BIS, RUE ROYALE - SAINT-CLOUD**

MOL. 42-11

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

**AQUA VELVA**

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE  
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

**IMPRIMERIE MONNIER**  
TYPO - OFFSET

11, avenue Foch - SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 56-76

CENTRE CHIRURGICAL

**Val d'Or - Saint-Cloud**

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : VAL. 59-66  
ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité Sociale  
et de nombreuses Mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,  
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

**Agence Magenta**

**H. COGE**

1, bd de la République  
(Carrefour Magenta)  
ST-CLOUD - 605-41-16

PROPRIETES

TERRAINS

APPARTEMENTS

FONDS DE COMMERCE

**P. Mercieux, horticulteur**

Création et entretien de jardins

PLANTES A MASSIFS

Gros et détail

12, rue Edeline - SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 43-30

**Dani-Jo** LAINES - BAS - GANTS  
FRIVOLITES - TRICOTS

4, parc de la Béragère - SAINT-CLOUD

Tél. : VAL. 05-57

# BULLETIN



# MUNICIPAL

Direction-Administration :  
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

## LA PERTE DE LA LIBERTE PAR LA DISPARITION PROGRESSIVE DES LIBERTES COMMUNALES

*Par l'Etat, tout divise.*

*Par la Commune, tout rapproche.*  
Edouard HERRIOT.

Après la IV<sup>e</sup> République, la V<sup>e</sup> continue d'écraser les libertés locales: cela se manifeste notamment dans les décrets relatifs à la réforme administrative. S'agissant de décrets, il va sans dire que ces décisions importantes n'ont pas été soumises au Parlement.

Ce sont maintenant des Commissions de Développement Economique Régional — où les élus ne figureront qu'en minorité — qui superviseront les Conseils Généraux. Dans ce cas précis: priorité de l'Administratif sur l'Elu local, grave atteinte à la démocratie.

(Suite page 4)

## LE SAINT-CLOUD DE DEMAIN

Chaque trimestre, le *Bulletin Municipal* tient ses lecteurs au courant, dans sa *rubrique des Quartiers*, des travaux exécutés dans notre ville..

Tous les projets qui concernent la collectivité communale sont ainsi portés à la connaissance de nos concitoyens.

Deux d'entre ces projets, par leur ampleur, par le bouleversement qu'ils vont apporter à la configuration de la ville, méritent d'être présentés d'une façon plus détaillée, d'autant plus qu'une légitime inquiétude se fait jour dans la partie de la population directement intéressée.

Il s'agit de l'aménagement de la place Clemenceau, d'une part, et de la construction sur le terrain du Parc de Béarn, d'autre part.

Il est nécessaire, avant d'entrer dans le vif du sujet, de rappeler à nos concitoyens quelques règles essentielles d'urbanisme en général, et de notre plan d'aménagement en particulier.

La ville de St-Cloud, dans le périmètre d'agglomération, est divisée en trois catégories de zones.

1° *Zone d'habitations et commerces* où il peut être construit des immeubles *en ordre continu sur la limite même de l'alignement* à des hauteurs variant avec la largeur des voies (gabarit de rue), où il est permis d'occuper 50 % du terrain plus les annexes (10 %) et où la densité de population est de 600 habitants à l'hectare.

(Suite page 2)

## Tribune libre

### VOYAGE AUX ETATS-UNIS

M. Marc JACQUET, Ministre des Transports, vient d'annoncer que la circulation routière aura *quadruplé* dans vingt ans et qu'il nous faut, en conséquence, 8.000 km d'autoroutes.

D'aucuns s'inquiètent du financement; celui-ci pourtant ne pose pas de problème.

En effet, l'auto, en 1964, rapportera à l'Etat 1.000 milliards d'anciens francs, les 3/4 de cette somme étant fournis par les taxes sur le carburant; les permis et cartes grises, la vignette et les taxes sur les voitures de sociétés ainsi que sur les transports routiers rapportant la différence.

Or, le kilomètre d'autoroute coûte : 350.000.000 d'anciens francs le kilomètre en rase campagne, un milliard le kilomètre dans la banlieue des villes et 4 milliards à Paris, boulevard périphérique.

Nous avons à dépenser 4.000 milliards d'anciens francs pour faire ces 8.000 kilomètres, l'auto rapporte 1.000 milliards par an : la preuve est faite qu'il n'y a pas de problème financier pour les autoroutes.

Si l'on considère que la génération de nos grands-parents a su doter notre pays d'un réseau ferré exemplaire, que celle de nos parents a réalisé tout le métro de Paris, renoncer à construire ces 8.000 kilomètres d'autoroutes serait ruiner définitivement l'économie du pays et accepter que celui-ci, déserté par les étrangers, soit relégué au rang d'une puissance de deuxième ordre.

Nos lecteurs apprécieront certainement la lettre ouverte de M. SARRABEZOLLES, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Toulouse, à M. CLAUDON, Ingénieur des Ponts et Chaussées, relatant son voyage aux Etats-Unis.

Pourquoi ne ferions-nous pas ce que nos amis Américains ont si bien réussi ?

## LETTRE OUVERTE

de M. SARRABEZOLLES  
Ingénieur des Ponts et Chaussées  
à Toulouse

à

M. CLAUDON  
Ingénieur des Ponts et Chaussées

Mon Cher Camarade,

Revenant d'un voyage touristique de trois semaines aux Etats-Unis, j'ai eu le plaisir de lire ton rapport dans un des derniers numéros du P.C.M. et surtout sa conclusion tendant à inciter les Ingénieurs Français à aller aux Etats-Unis. Je partage entièrement ton point de vue.

De New York à San Francisco j'ai parcouru 8.500 km en voiture passant par Washington, Pittsburg, Cleveland, Chicago, Denver, Yellowstone, Salt Lake City, Las Vegas, Le Grand Canyon, Los Anglès. Respectant les limitations de vitesse, j'effectuais normalement des moyennes de 100 km/h, ayant en permanence une impression de sécurité que je ne connais nulle part sur les routes françaises. Je suis sorti du centre de Chicago à 85 km/h sans rencontrer un feu rouge, j'ai traversé Los Anglès et Hollywood à la même vitesse, j'ai abouti dans le cœur de San Francisco après avoir roulé sur des viaducs. En nombreux endroits des Etats-Unis je trouvais le panneau « Caution » si prometteur car il indiquait presque toujours la mise en chantier d'une autoroute.

Qui ose dire en France que nous avons encore le plus beau réseau routier du Monde ? Quand il est impossible de faire plus de 75 km/h sur de longues distances les nerfs tendus ?

Qui veut comparer nos rangées d'arbres bien alignées et si meurtrières aux courbes harmonieuses d'une autoroute dans les Mont Alleghansys ?

Qui critique la monotonie des autoroutes quand il n'a pas connu ces longues traversées tranquilles sans coup de frein, à travers des paysages qui se renouvellent sans cesse. Elle se paie cher en France la conduite dite « Sportive ».

Qui peut parler d'un cadeau au conducteur du dimanche lorsqu'on lui donne une autoroute, s'il n'a pas vu les nombreux transports frigorifiques qui sillonnent le pays, qui vous permettront de goûter aux mêmes prix les Sirloin steack à Las Vegas ou à San Francisco ?

Enfin, sortant de Chicago, de New York ou de San Francisco par un réseau en déblai, souterrain ou aérien, on peut penser raisonnable, agréable et même humain d'habiter à 10, 20 ou 30 km d'un « Business district ».

La route ne se suffit pas à elle-même et de nombreux services lui sont nécessaires. Là encore les Français ont beaucoup à apprendre et à réaliser. Je pense aux nombreux Motels qui vous accueillent partout avec un confort que peu de nos hôtels peuvent fournir à des prix très raisonnables (30 à 50 F) pour 2 personnes avec air conditionné, salle de bains, télévision, piscine chauffée. Par ailleurs, il serait impensable en France de changer tous les soirs d'hôtel en plein mois d'août sans réservation. Je pense également aux « coffee shop » qui, à toute heure du jour ou de la nuit, vous donneront le « breakfast », le « lunch » ou le « Dinner » que vous désirez.

Un élément important dans la vie aux Etats-Unis est

le Self-Service au sens large, c'est-à-dire outre les « cafetaria » que vous connaissez bien en France sous le vocable Self-Service vous franchissez un peage en jetant une pièce dans un panier, vous prenez le métro en insérant un « coin » dans une fente, les cigarettes, les boissons, les glaces, partout vous mettez un « coin » dans une fente. Ce qui a fait dire à un de mes amis qu'il suffisait de boucher toutes les fentes de toutes ces machines distributrices pour paralyser l'activité des Etats-Unis.

J'ai vu des « parking » payants sans gardiens où il suffisait de prendre un ticket après avoir mis un « coin ». J'ai été dans des cinémas en plein air « drive in » sans ouvreuse où chacun se plaçait avec sa voiture, prenait le haut-parleur dont il avait besoin et allait chercher son « coffee » lui-même.

Les Ingénieurs Français doivent aller aux Etats-Unis pour prendre conscience du retard de notre pays dans les routes et dans l'organisation du tourisme et il leur faudra conduire eux-mêmes une voiture pour juger car qui aurait la prétention de discourir positivement sur les problèmes de circulation avec un chauffeur pour le conduire et un parking réservé pour s'arrêter ?

Qui pourrait apprécier des facilités et du confort des motels et des coffee shop, s'il n'a réalisé lui-même son voyage au jour le jour ?

Je voudrais qu'ayant pris conscience du problème routier, du genre de vie, de l'importance du rendement de la machine humaine, qui sera le nôtre dans 25 ans, les Ingénieurs Français possèdent les éléments de convictions suffisants pour stimuler les équipes de travail auxquelles ils appartiennent vers un programme d'investissement à long terme.

Mon Cher Camarade, nos conclusions se rejoignent, trois semaines de congé sont un court délai pour visiter les Etats-Unis mais je pense que, soit pour étudier des problèmes de construction, de conception ou d'organisation, les Ingénieurs Français devraient aller plus nombreux aux Etats-Unis pour voir autre chose que ce qu'il y a en France sur nos routes.

Avec toutes mes amitiés.

B. SARRABEZOLLES.

Article extrait du Bulletin du P.C.M. (Association Professionnelle des Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées et des Mines), N° de février 1964.

### LE SAINT-CLOUD DE DEMAIN (Suite de la page 2)

2° Zone d'habitations collectives avec espaces verts, où il peut être construit des immeubles en ordre discontinu, séparés d'un héritage à l'autre par des espaces verts (marges d'isolement) et dont l'implantation doit se faire en dehors des zones non aedificandi en bordure des alignements et de largeurs variables suivant l'importance des voies considérées. Dans cette zone, l'occupation au sol n'est que de 25 % pour les constructions principales et de 10 % pour les annexes (hauteur 3 m 60); la densité de population est ramenée à 50 habitants à l'hectare et la hauteur maximum est de 18 m à l'égout du toit, avec dérogação à 24 m en bordure du boulevard de la République dont l'élargissement est prévu à 30 mètres.

A noter également qu'en ce qui concerne l'implanta-

tion des bâtiments par rapport aux propriétés voisines, la marge d'isolement doit être d'une largeur égale à la hauteur du bâtiment en cas de vues directes, et d'une largeur égale à la moitié de la hauteur en cas de murs aveugles (pignons).

3° *Zone d'habitations basses avec jardin*, réservée, en principe, à l'habitation individuelle (pavillon de 12 m de hauteur), avec des marges d'isolement à respecter pour l'implantation (zone *non aedificandi* en bordure d'alignement minimum de 4 m) et des zones d'isolement par rapport aux héritages voisins variant de 3 m à 8 m suivant que les murs sont aveugles ou qu'il est prévu des vues directes.

Dans cette zone peuvent être également construits de petits immeubles collectifs, mais sur des parcelles d'un minimum de 1.600 m<sup>2</sup> de surface, ceci pour l'ensemble du territoire à l'exception du quartier des Coteaux (Ancienne Société Foncière) où la surface minima est de 5.000 m<sup>2</sup>.

Dans ce cas, les marges d'isolement par rapport aux héritages voisins, doivent être au minimum d'une largeur égale à une fois et demie la hauteur du bâtiment.

Par ailleurs, l'occupation au sol n'est plus que de 20 % à usage d'habitation et 10 % pour constructions annexes (hauteur 2 m 60). La densité de population est ramenée au chiffre de 150 à 300 habitants à l'hectare suivant les cas considérés.

D'une manière générale, il est permis de construire dans ces zones, à moins de dispositions contraires précisées par certains règlements de lotissements privés, tout ce qui est nécessaire à la vie des habitants (commerces, métiers artisanaux, établissements industriels non classés - garages et dépôts d'hydrocarbures).

Ces règles figurent au plan d'aménagement communal qui a été étudié et voté par le Conseil Municipal.

Toutefois, dans le Centre de St-Cloud et aux alentours du Pont de St-Cloud, un Secteur d'aménagement de détail, dans lequel est enclos une zone de rénovation urbaine, et limité par: le quai Carnot, l'avenue du Palais, la rue A.-Hébert, la rue des Ecoles, la rue Dailly, la rue du Calvaire, la sente et la rue des Milons, fait l'objet d'une étude spéciale des Services du Ministère de la Reconstruction.

C'est de ce dernier secteur dont nous allons parler ci-dessous en le subdivisant en « Place Clemenceau » et « Parc de Béarn ».

\*\*\*

### Place Clemenceau

Tout au long de nos Bulletins, nous sommes revenus sur cette question de l'aménagement de la Place Clemenceau.

Au fur et à mesure de l'étude des projets, il est apparu qu'il fallait disposer d'un vaste périmètre autour de la Place Clemenceau pour procéder à la rénovation du quartier et faire une étude spéciale détaillée de tout le périmètre considéré, en dehors du plan d'aménagement général de la ville de St-Cloud.

Déjà pendant la guerre, la Municipalité de l'époque s'était penchée sur cette question. Les travaux ont repris dès la Libération et maintenant, après le refus d'une trentaine de projets, une demande officielle de permis de construire vient d'être déposée, ce mois-ci, au Ministère.

Ce projet a déjà été approuvé par la Commission des

Sites, mais a subi, à notre demande et sur les conseils du Maître LEMARESQUIER, architecte en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Membre de l'Institut, d'importantes modifications et améliorations, notamment la suppression d'un bâtiment de 11 étages qui ne s'harmonisait pas avec le paysage.

Ce projet devra donc repasser devant la Commission des Sites et, très probablement, avec succès puisque, sur le plan de l'esthétique, il est en net progrès.

Les caractéristiques essentielles sont l'énorme quantité de parkings, réservés pour une part aux voitures des occupants de 50.000 m<sup>2</sup> de bureaux et, pour une autre part, aux visiteurs.

Un très important massif de verdure dans l'axe du pont et au centre de la réalisation; une circulation souterraine, les voies à l'air libre étant réservées aux piétons: tout concourra à faire de cette partie de St-Cloud la ville à la fois la plus avenante et la plus moderne de France.

Pourquoi 50.000 m<sup>2</sup> de bureaux et pas de logements? C'est que l'administration et les urbanistes ont pensé, à juste titre, que la Place Clemenceau, qui est le point de notre pays où la circulation est la plus intense, n'était pas l'emplacement idéal pour des habitations mais que, par contre, sa situation géographique, pendant du rond-point de la Défense, appelait comme lui la création de vastes bureaux.

Nous avons d'abord pensé à tous ceux qui seraient à reloger, ce relogement étant prévu dans une autre partie de St-Cloud. Mais, bien entendu, chaque habitant touché par la mesure de rénovation pourra choisir entre une indemnité compensatrice en argent ou un logement mis à sa disposition.

Il reste qu'un certain nombre de foyers, dont beaucoup fort modestes, sont inquiets; et le congé qu'ils ont reçu par voie d'huissier, il y a quelques mois, n'a pas été sans justifier cette inquiétude. Les termes de ce document: ...« sortir des lieux pour le 1<sup>er</sup> avril 1964, faire place nette, etc. » étaient bien de nature à troubler fort des personnes peu habituées aux termes juridiques et qui se voyaient déjà expulsées de chez elles « par toutes les voies et moyens de droit » qui auraient pu les « y contraindre »...

Il faut reconnaître que cette inquiétude s'est quelque peu calmée; d'abord parce que la date fixée du 1<sup>er</sup> avril 1964 est maintenant largement passée sans qu'aucun événement désagréable se soit produit; et puis, parce que les sociétés de rénovation ont réaffirmé par écrit leur volonté de reloger tous ceux qui seraient dans l'obligation de quitter leur domicile actuel pour permettre l'exécution du programme, relogement qui est d'ailleurs, pour les sociétés, *une obligation légale*.

Un motif d'inquiétude subsiste cependant qui s'exprime ainsi: « Sans doute, les sociétés me proposeront un autre logement. Mais à quel endroit? Certains prétendent qu'il y a de la place à Sarcelles, ou dans d'autres localités fort éloignées de St-Cloud; or, mon travail, ma famille, pour ne pas parler de mes vieilles habitudes, ne me permettent pas d'envisager un dépaysement important. Et puis, un nouveau logement, dans une construction neuve, atteindra un prix de location qui sera certainement au-dessus de mes moyens. Il comportera, bien sûr, des éléments de confort que je suis loin d'avoir dans mon vieux logement actuel, mais il me suffit et mes ressources ne me permettront pas de faire face à une charge accrue.

Il reste ainsi, pour beaucoup, une inconnue qui n'est pas un mince souci; nous pouvons dire ici que ce souci ne nous échappe pas et qu'une solution sera trouvée qui donnera satisfaction.

Personne ne conteste l'utilité de la rénovation envisagée; tout Clodoaldien souffre de voir le paysage de ruine et de démolition qui se présente aux yeux de tous ceux qui, venant de Boulogne, entrent dans notre ville; mais il faut reconnaître que ceux qui, actuellement, sont nécessairement les victimes de la transformation envisagée, ne peuvent en être rendus responsables; ils ne voient pas pourquoi ils feraient, eux seuls, les frais de cette transformation.

Nous croyons pouvoir rassurer nos contitoyens encore inquiets; nous affirmons qu'ils n'auront pas à souffrir d'un déplacement rendu nécessaire par les exigences de l'urbanisme moderne car, conscients de nos responsabilités, nous avons déjà pris toutes dispositions pour que soit créée sur St-Cloud la Cité de relogement.

Nous devons ajouter, et ceci a son importance, que le périmètre à rénover est beaucoup plus large que le périmètre de rénovation (secteur Clemenceau). Mais il en va pour cette rénovation future comme pour certains alignements auxquels il n'est procédé que lorsque les circonstances sont favorables, et, le plus souvent, à l'occasion de demandes de permis de construire: que les habitants qui sont dans ce cas soient donc rassurés, aucune mesure ne les menace dans un proche avenir.

La Place Clemenceau va nous occuper pendant plusieurs années: estimons que la durée des travaux sera égale... ou supérieure à 3 ou 4 ans.

\*\*

### Le Parc de Béarn

L'on pouvait bien penser que le vaste terrain connu sous le nom de *Parc de Béarn*, dont nous ne profitons que comme d'un réservoir de verdure, laissé d'ailleurs à l'abandon, ne resterait pas éternellement dans cet état.

La ville de St-Cloud qui, dans son plan d'aménagement, a déjà réservé ailleurs plusieurs hectares de terrain, ne pouvait envisager l'acquisition de cette vaste propriété (4 ha 1/2) qui aurait trop aggravé, pour de longues années, le volume de notre dette, et nous aurait empêchés de poursuivre nos programmes nécessaires d'écoles, de voirie, d'éclairage public, etc.

On conçoit bien qu'aucun syndicat local n'ait pu réunir une somme assez importante pour en faire l'acquisition et garder ainsi à tous les riverains la jouissance exclusive de cet espace vert. D'ailleurs, à une époque où l'on recherche de toutes parts des grands terrains, qui dit qu'une expropriation n'aurait pas eu lieu pour un autre service? Ne serait-ce que pour y implanter les bâtiments administratifs ou, éventuellement, la future *Préfecture des Hauts-de-Seine*?

Lorsque nous fûmes saisis, par les nouveaux propriétaires, d'une demande de prise en considération d'un projet d'ensemble immobilier sur le terrain du Parc de Béarn, nous ne manquâmes pas de demander au Maître LEMARESQUIER, déjà chargé par le Gouvernement du plan d'aménagement de la Place Clemenceau, de nous conseiller et de faire inclure dans sa mission l'aménagement de ce vaste terrain afin qu'une certaine homogénéité règne dans tous les projets et que la jonction entre St-Cloud - Val d'Or - Coteaux et Le Parc puisse se réaliser au travers d'une avenue pour piétons, plantée d'arbres

sur toute sa longueur, qui constituerait un véritable « *mail* » en corniche sur Paris et qui donnerait à notre ville l'agrément d'une cité provinciale.

Pour indiquer avec quelle minutie les études sont faites, ayant à choisir entre deux solutions, la première consistant en deux ou trois bâtiments très élevés laissant la majeure partie du terrain occupée par des jardins, et une solution moins aérée, mais respectant les hauteurs habituelles des immeubles de notre région, nous demandâmes à la société immobilière d'édifier une carcasse métallique représentant le volume maximum de l'immeuble le plus haut. Tout le monde fut rapidement convaincu que cette première solution n'était pas souhaitable. Nous en sommes venus maintenant à une solution extrêmement classique, un peu plus dense au sol, mais laissant les 2/5<sup>e</sup> du terrain à la jouissance de la ville, y compris les emprises pour voies publiques (la partie, côté rue Dailly = 2 ha) et ménageant le rideau d'arbres et de verdure qui longe la rue du Calvaire, celle-ci étant doublée par une seconde chaussée, en contre-bas de 4 m 50 et de l'autre côté de cette ligne d'arbres, afin de permettre la circulation dans les deux sens sur voies séparées.

Cet espace laissé verdoyant sera d'ailleurs traité en allée-promenade entre les deux voies.

Le plan d'eau, qui est le principal ornement du parc, sera conservé et nous pensons bien que les ruines elles-mêmes seront préservées en partie, non, sans doute, pour leur valeur esthétique qui a été jugée nulle par la Commission des Sites, mais comme vestige du dernier immeuble détruit lors de la guerre de 1870-1871.

Nous comprenons parfaitement que les riverains qui jouissaient de l'inutilisation de ce terrain, aient conçu quelque inquiétude et nous les excusons bien volontiers de s'être émus.

Nous ne pensons toutefois pas, car nous n'avons jamais ménagé nos explications, qu'il soit nécessaire pour eux, comme certains essaient de le faire, de se grouper en syndicat de sauvegarde. Qu'ils sachent bien qu'ils ont un syndicat de défense tout naturel et qu'ils ont eux-même élu: le Conseil Municipal qui, composé de membres de tendances diverses, se penche en toute objectivité sur ce projet, approuvé d'ailleurs à l'unanimité.

En tout état de cause, ne pouvant, vu l'énormité du prix, se porter acquéreur ni justifier d'une déclaration d'utilité publique, le Conseil Municipal n'a eu qu'un seul but: ouvrir à la population sans rien déboursier un rare splendide qui, jusqu'alors, lui était fermé et profiter de cette occasion pour aider les Ponts et Chaussées à améliorer la circulation dans les voies étroites et dangereuses.

---

### LA PERTE DE LA LIBERTÉ (Suite de la page 1)

Ajoutons que les pouvoirs des Préfets, depuis quelques récents incidents, ont été accrus. (Décret du 14 mars 1964). En fait, trois décrets précisent que les commissions ne sont que *consultatives*. Tout est dominé par le Préfet régional, la « mission » qui est à ses côtés et la « commission administrative régionale ». Ce sont donc désormais des fonctionnaires, des technocrates qui, aux ordres du Gouvernement, disposeront des crédits. Nous assistons là à un perfectionnement du pouvoir personnel qui essaye de consolider sa position avant les consultations électorales des mois à venir. Cette mesure restreint la liberté, puisque, pour être effectives, les libertés communales doivent correspondre à une possibilité *réelle*

de les exercer: c'est, en effet, dans la « cité » que les hommes acquièrent un sens précis de leurs droits et de leurs devoirs. Après la Famille, la Commune est la meilleure école du Civisme. Encore faut-il qu'elle jouisse des libertés nécessaires à ses initiatives.

La loi d'Administration municipale du 5 avril 1884 peut paraître vieillotte, sans doute; mais elle est empreinte du bon-sens de nos pères; elle garantit avant tout les libertés communales.

Si l'économie et l'administration modernes exigent certaines améliorations de notre organisation administrative, les réformes du pouvoir tendent seulement à « bricoler » les législations, à caractère dictatorial, de l'an VIII et de Napoléon III. En effet, la déconcentration administrative dont se réclame le gouvernement n'est que le renforcement des attributions des agents du pouvoir central. Elle tourne le dos à la décentralisation administrative qui, elle, tendrait à l'élargissement des prérogatives des assemblées élues.

Illustrons ces considérations de quelques faits précis.

\*\*

**FINANCES.** — Autonomie communale et autonomie financière sont indissolublement liées. Les impôts directs (centimes additionnels qui, autrefois, constituaient la majeure partie du budget) sont les seuls qui soient encore à la disposition des communes. Or, ils ne représentent plus qu'environ un tiers du budget pour St-Cloud: c'est dire que nous ne sommes les maîtres que de cette fraction de nos ressources.

Les impôts indirects: taxe locale, taxe de prestation de service, taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations — qui représentent un autre tiers de notre budget — sont établis selon des taux qui sont fixés par voix autoritaire et nous échappent complètement.

Le troisième tiers de nos ressources est surtout constitué par les subventions de l'Etat qui ne sont attribuées aux communes que selon le bon vouloir des autorités ou la docilité politique des élus locaux. Exemple: la commune de Vaucresson, dans notre canton, attend depuis 4 ans une subvention de 90 millions d'anciens francs promise pour un groupe scolaire déjà construit. St-Cloud n'a toujours pas reçu une subvention complémentaire demandée pour le groupe scolaire du Val d'Or, terminé en 1956.

Fréquemment, l'autorité de tutelle en vient à discuter de l'opportunité d'une dépense votée, souvent à l'unanimité, par le Conseil Municipal. C'est ainsi que nous avons eu les pires difficultés pour l'acquisition d'un autocar de 20 places destiné aux déplacements scolaires (garderie, etc.) et à ceux de nos équipes sportives. Nous ne sommes donc pas plus maîtres de nos dépenses que de nos recettes.

Nous avons mis huit mois pour obtenir l'autorisation d'acquérir à l'amiable une propriété en Savoie en vue de la création de classes de neige et colonie de montagne d'été.

Quatre ans de démarches administratives ont été nécessaires pour la construction de notre école maternelle de la rue du Pierrier, alors que sa réalisation effective n'a demandé que six mois de construction!

\*\*

**CONTROLE.** — **POLICE.** — La police municipale est devenue police d'Etat.

L'article 97 du Code Municipal laisse bien la police municipale dans les mains du Maire; mais il n'en a plus les moyens d'exécution: c'est ainsi qu'un arrêté de circulation très important, pris il y a près d'un an, n'est pas encore revenu approuvé de la Préfecture.

**DOMAINES.** — Une propriété que nous pouvions acheter à l'amiable pour 7 millions, s'est vue estimer 6 millions par l'Administration des Domaines. L'accord amiable n'a pu avoir lieu sur cette dernière base. Il aurait été possible à 7 millions. Cela a valu à l'Hôpital de St-Cloud de déboursier 24 millions trois ans après pour acquérir la même propriété. L'autorité de tutelle a ainsi fait perdre 17 millions à l'Hôpital de St-Cloud. Est-ce pour ce résultat que le contrôle a été institué?

**PONTS ET CHAUSSÉES.** — L'administration des Ponts et Chaussées est chargée de la surveillance de tous les travaux. C'est une confusion des pouvoirs infiniment regrettable.

Nous avons vu que ce contrôle supplémentaire n'avait pas empêché les vasistas du lycée de filles, pourtant tout neufs, de tomber sur la tête de nos enfants. Cette administration ne ferait-elle pas mieux de construire des ponts et des chaussées, si nécessaires dans notre région? Il faut dire, pour être juste, que le Corps des Ponts et Chaussées n'a jamais demandé qu'on lui confie cette mission.

**FINANCES.** — Autre fait, tout récent: la Caisse des Dépôts et Consignations qui recueille la quasi totalité des Caisses d'Épargne, et qui était le grand organisme prêteur des communes, n'est plus maintenant autorisée à les aider que lorsque l'Etat a subventionné la dépense. Cette décision, passée totalement inaperçue du public, est pourtant très grave puisqu'elle paralyse la vie communale. Cette Caisse gère les fonds qui ne sont pas d'Etat; elle a perdu son indépendance vis-à-vis de l'Etat. Les conseils municipaux sont ainsi privés de toute espèce d'initiative: c'est un signe évident de glissement vers le pouvoir totalitaire.

\*\*

**EDUCATION NATIONALE.** — Cet exemple illustre parfaitement ce qui distingue les deux gestions: communale et d'Etat.

Chacun a pu se rendre compte — et cela est vrai pour la grande majorité des 38.000 communes de France — que les écoles communales, placées directement sous la surveillance des Conseils Municipaux, marchent bien et font face à l'augmentation de la population scolaire.

Par contre, pour l'enseignement secondaire qui dépend de l'Etat, non seulement les rentrées se sont avérées catastrophiques, les parents ne réussissant pas toujours à faire admettre leurs enfants dans les lycées, mais encore l'Etat demande maintenant aux communes de subventionner les nouveaux bâtiments des lycées. Nous en avons un exemple à St-Cloud où les agrandissements du lycée de garçons, en cours de réalisation, doivent être subventionnés par un syndicat intercommunal qui groupe, avec St-Cloud, les communes voisines.

\*\*

**LOGEMENT.** — Pour le logement, le Crédit Foncier, organisme prêteur principal, refuse tout prêt lorsque la valeur du terrain dépasse un prix fixé arbitrairement. C'est ainsi qu'à St-Cloud, où le prix du terrain, encore

très inférieur pourtant à celui de Paris, dépasse le prix fixé par cet organisme, aucune réalisation sociale de logements ne peut être envisagée avec le concours de cet Etablissement qui pratique cependant le taux d'intérêt le plus bas. D'où la construction de ces hideux grands ensembles dans des régions mal desservies, où aucune infrastructure n'existe, infligeant ainsi aux malheureux qui cherchent un toit, des allées et venues fatigantes et la nécessité de faire leurs achats loin des centres commerciaux où la concurrence rend la vie meilleur marché.

L'on pourrait multiplier ainsi les exemples à l'infini.

\*\*

Une chose est certaine: les assemblées élues perdent progressivement leur pouvoir; et, très astucieusement, ceux qui ne détiennent plus qu'une parcelle de ce pouvoir sont désignés comme les vrais responsables des maux dont nous souffrons; cependant que le Pouvoir, derrière l'écran de sa publicité et de sa propagande, continue son offensive contre les libertés communales et départementales, visant à assurer une centralisation absolue.

Ainsi, les Conseils Municipaux ne sont plus majeurs. Quant aux Conseils Généraux, élus au suffrage universel direct, ils seront, dans l'organisation prévue, dessaisis au profit de l'échelon régional où n'existe aucune assemblée consultative. On ne leur laissera que l'impopularité, car le public croit que, là où est la responsabilité, là aussi est l'autorité.

\*\*

**LE DECOUPAGE DU DEPARTEMENT.** — Pourtant, l'opinion se rend bien compte que quelque chose « ne tourne pas rond ». Elle s'étonne de voir qu'aucun Conseil Municipal, aucune assemblée départementale ne sont consultés pour le fameux découpage des départements. Cette réforme touchera directement le public, car c'est dans la poche du contribuable que l'on trouvera les milliards nécessaires à cet énorme équipement administratif supplémentaire.

Si l'on songe qu'il faut 9 hectares de terrain pour implanter une Préfecture moderne — ce qui représente, rien que pour le terrain, environ 2 milliards 700 millions d'anciens francs par Préfecture — et que six Préfectures nouvelles sont prévues dans notre région... la dépense prévue est chiffrée: 50 milliards d'A.F. pour cette nouvelle organisation.

En cette circonstance, les droits naturels dont nous disposons sont bafoués: non seulement ce découpage va coûter très cher, mais encore des impôts nouveaux vont frapper une catégorie particulière de Français: les banlieusards, sans même que leurs assemblées locales (Conseils Municipaux et Conseils Généraux) aient été une seule fois consultées: c'est par la grande presse que ceux-ci ont appris leur nouveau destin!

Et, pendant ce temps, on nous refuse, faute de crédits, un pont sur la Seine, une station de métro à proximité, même l'allongement de rames de trains... Sept années de pleins pouvoirs ne nous ont pas donné d'argent pour ces réalisations modestes qui rendraient notre vie de chaque jour moins pénible.

\*\*

**CONCLUSION GENERALE.** — Trop de décisions sont prises à huis clos, au mépris des corps intermédiaires.

Or, ces corps intermédiaires sont indispensables entre l'Etat et le citoyen. Ils ont toujours existé au cours de

l'histoire et ils sont naturels, car il est toujours dangereux de laisser le citoyen face à face avec l'Etat. On ne peut pas enlever aux Communes, pour les transférer à l'Etat, les attributions dont elles sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs seuls moyens. L'ETAT NE DOIT NI FAIRE NI LAISSER FAIRE, MAIS AIDER A FAIRE.

« Otez la force et l'indépendance à la Commune, vous n'y trouverez que des administrés et point de citoyens. »

Tocqueville.

Francis CHAVETON  
Maire de St-Cloud  
Conseiller Général.

---

Nous sommes heureux d'avoir constaté que l'Administration du Bois de Boulogne avait enfin doté les deux principaux itinéraires de la traversée du Bois de feux tricolores.

Mais qu'attend cette même Administration pour supprimer l'incompréhensible goulot d'étranglement, à la sortie du Pont de Suresnes, côté Bois de Boulogne ?

---

## LA CHRONIQUE DES QUARTIERS

### Quartier du Centre

#### VOIRIE.

La réfection des trottoirs de la rue de l'Eglise est commencée. Les trottoirs seront en Basaltine rose, ces travaux avaient été retardés en raison de la pose d'une canalisation d'eau destinée à renforcer la distribution de l'eau dans le quartier du Centre.

#### SIGNALISATION LUMINEUSE

Le service des Ponts et Chaussées a procédé à des travaux d'élargissement du débouché du passage souterrain, en bordure du quai Carnot (R.N. 187). Une signalisation lumineuse tricolore a été installée et les premiers essais de circulation s'avèrent satisfaisants.

Ces travaux ont eu une répercussion au point de vue circulation, puisque maintenant il est interdit de franchir la place dans le sens autoroute, quai Carnot, en dehors du passage souterrain.

Il est à regretter que la Navigation et les Ponts et Chaussées ne nous aient pas consultés pour ce travail qui, pour intéressant qu'il soit, s'oppose, dans l'immédiat, à l'utilisation du port de Saint-Cloud et à celle de son quai comme parking éventuel, où 150 voitures pourraient tenir.

Cet aménagement nous est réclamé par les habitants du quartier et nous allons intervenir pour qu'un complément de travaux remédie à cet état de choses. La recherche impérieuse des parkings est à l'ordre du jour et toutes les administrations se doivent de collaborer à cette œuvre d'intérêt général.

#### BATIMENTS COMMUNAUX

a) Les travaux de construction de W.C. public derrière la Mairie et le nouveau groupe de W.C. au rez-de-

chaussée de la Mairie, sont terminés. L'entrée de ce dernier a été installée sous la cage d'escalier, pour faire le pendant à l'entrée de l'ascenseur qui se trouve, dans le fond et à gauche, dans le hall. Quant à l'autre, il sera prochainement ouvert au public et le « fléchage » nécessaire sera placé.

b) L'aménagement des bureaux des services techniques est en cours et sera terminé pendant le mois d'août, période des vacances, pour ne pas gêner le personnel.

c) Les travaux d'insonorisation et d'éclairage de la Salle Gounod au Centre Culturel, sont terminés.

#### Quartier de la Passerelle et des Coteaux

##### VOIRIE.

a) L'élargissement de l'avenue de Longchamp a été stoppé, afin que les sociétés concessionnaires (eau, gaz, électricité) vérifient leurs canalisations avant de faire les revêtements définitifs.

b) Les travaux d'aménagement de la rue de l'Aqueduc, au droit des Etablissements M. DASSAULT, vont être entrepris incessamment.

##### BATIMENTS COMMUNAUX

La construction du Centre Social de la Passerelle, se poursuit normalement. Il a été procédé à la démolition de l'ancien bâtiment qui abritait les bateaux du cercle nautique.

##### BATIMENTS SCOLAIRES

Il est actuellement fait une étude pour la construction, au groupe scolaire des Coteaux :

- 1° d'une loge de gardien,
- 2° d'un préau couvert avec salle d'évolution pour la gymnastique,
- 3° pour l'ensemble des bâtiments, anciens et nouveaux, une étude de chauffage central est actuellement en cours.

##### CIRCULATION

Un arrêté concernant la création d'une zone bleue, a été pris pour faciliter l'accès aux boutiques des commerçants. Cet arrêté a été transmis à M. le Préfet de Seine-et-Oise, pour visa, il sera donc applicable dès son retour des services préfectoraux. D'ores et déjà, les panneaux ont été posés pour ne pas retarder plus avant l'application de cette réglementation.

#### Quartier du Val-d'Or

##### VOIRIE.

a) Les travaux de redressement de la rue des Gâte-Ceps sont terminés, la route a été exécutée en béton recouvert par un tapis sable. Le profil longitudinal a été régularisé et les trottoirs présentent maintenant une pente de 14 % au lieu des 22 % qu'ils présentaient en certains endroits.

Une rampe va être posée sur le côté droit en descendant, à partir du garage de l'immeuble des Gâte-Ceps. Cette rampe formera garde-corps, et clôture d'un jardin qui va être dessiné derrière les trottoirs.

Les parkings sont également en cours de construction, à noter à ce sujet que celui aménagé à droite en descendant, sera réservé aux *petites voitures* (4 m maximum de longueur, c'est-à-dire type R8 au maximum) et que celui qui est en cours de construction à gauche, présentera 8 mètres de largeur et pourra être utilisé pour les *grosses voitures*.

À l'arrière de ce dernier parking sera aménagé un petit square avec plantations et gazon.

La circulation sur cette rue se fera à double sens, dans une bande de 5 mètres, qui sera matérialisée sur la chaussée par une ligne blanche continue que les utilisateurs des parkings, *ne devront pas dépasser*.

b) *Voies diverses.*

Les travaux de bouchement de trous et de goudronnage de chaussée ont été commencés, dans le quartier du Val-d'Or.

#### Quartier de Montretout

##### VOIRIE.

a) Les travaux d'élargissement de l'avenue Foch se poursuivent, le côté pair est exécuté et actuellement les travaux sont en cours côté impair. Comme pour l'avenue de Longchamp, les travaux ont été retardés par la vérification des canalisations de toute nature, avant de procéder à la réfection des chaussées et trottoirs.

L'éclairage public a été modernisé par l'adjonction de consoles aux poteaux existants et la pose de lanternes à ballon fluorescent.

Par ailleurs, les poteaux d'éclairage ont été rapprochés pour intensifier la répartition de l'éclairage au sol.

b) La rue de Buzenval est rendue à la circulation, entre le boulevard de la République et la rue Armengaud. Prière aux voitures descendantes de bien marquer le STOP à l'angle de la rue Armengaud — *très dangereux*.

c) Les travaux de réfection de trottoirs de la rue Sévin-Vincent, rue des Tennerolles et rue Tahère se poursuivent Eux aussi sont retardés par la vérification des conduites des sociétés concessionnaires (eau, gaz, électricité, P.T.T.).

d) Les trottoirs du boulevard de la République sont terminés, en ce qui concerne les travaux de dallage. Dans la partie située entre ce dallage et la bordure du trottoir, un nouveau câble d'éclairage public va être posé ; puis le trottoir sera achevé par une surface émulsionnée.

##### ECLAIRAGE PUBLIC.

Le projet de modernisation de l'éclairage public du boulevard de la République (R.N. 185) vient d'être accepté par les services des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise et ceux du district. Nous pensons que les travaux pourront commencer d'ici la fin de l'année.

##### SQUARE - PLANTATIONS

L'aménagement du talus de soutènement de la rue des Girondins est commencé.

##### BATIMENTS COMMUNAUX

Les travaux de construction du garage municipal se poursuivent régulièrement et nous pensons que le gros œuvre sera terminé vers le mois d'octobre.

## ASSAINISSEMENT

Les travaux de construction d'égout rue de la Porte-Jaune sont repris, un accord étant intervenu avec les services de la Ville de Paris, pour la construction de gaines destinées à la protection de l'Aqueduc de l'Avre.

Ces travaux sont poursuivis activement afin que la circulation puisse être rendue et les lignes d'autobus remises en service sur leur trajet habituel.

Ceci intéresse particulièrement les riverains de la rue Laval qui se sont justement plaints de cet état de chose.

## SIGNALISATION LUMINEUSE

Il est procédé actuellement à l'installation de feux tricolores à deux carrefours de la ville: le carrefour Crillon-Pozzo-Gounod d'une part; le carrefour dit « de Montretout » (E. Verhaeren - Montesquiou - Tennerolles - Montretout - bd de la République), d'autre part. La mise en service sera chose faite à l'heure où ces lignes paraîtront.

## EN DIRECT AVEC M. LE MAIRE (Suite)

— Monsieur le Maire, vous avez toujours bien voulu répondre avec beaucoup de bienveillance et beaucoup de franchise à mes questions. Aujourd'hui, si vous le permettez, je voudrais vous interroger sur la circulation et le stationnement dans notre ville.

Le parc automobile, dans la région parisienne, a augmenté ces dernières années d'une façon impressionnante. Il a dépassé deux millions de véhicules et la circulation, à Saint-Cloud comme ailleurs, devient très difficile. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez, comment les avez-vous résolues ou voulez-vous les résoudre ?

— Cher Monsieur, comme chaque automobiliste, je conçois chaque jour que circuler et s'arrêter est en effet un problème. Si nous ne voulons pas être condamnés, dans un bref avenir, à ne plus pouvoir nous déplacer, je pense qu'il faudrait accomplir très rapidement un très grand programme d'autoroutes, d'ouvrages d'art et de parkings. Nous avons en France, dans ce domaine, un retard considérable sur nos voisins européens et je regrette que les pouvoirs publics ne mettent pas plus de célérité dans cette tâche urgente et impérative. Mais ceci n'est pas notre domaine, et, pour en rester sur le plan communal, nous avons également une tâche importante qui, si elle n'est pas aussi spectaculaire, n'en est pas moins essentielle.

En matière de circulation, l'effort de la Municipalité s'exerce sur des plans différents. Tout d'abord, nous nous efforçons d'améliorer la voirie communale. Nous avons déjà, au cours de ces dernières années, réalisé des travaux importants. C'est ainsi que notre participation n'a pas été négligeable dans l'élargissement de la rue Pasteur et dans l'aménagement du carrefour Washington, travaux réalisés par les Ponts et Chaussées. Plus récemment, nous avons procédé nous-mêmes à l'élargissement d'une partie de la rue Gaston-La Touche, de l'avenue de Longchamp, d'une partie de la rue de Buzenval, dont une deuxième tranche sera faite en 1965 et nous effectuons actuellement l'élargissement de l'avenue Foch sur la moitié de sa longueur, l'autre moitié devant s'inscrire dans notre programme de l'année prochaine. Nous profitons également de la rectification du tracé de la rue des Gâte-Ceps, qui était particulièrement dangereuse, pour aménager des parkings.

Cet effort de modernisation de notre voirie devra se poursuivre dans les prochaines années et nous avons actuellement à l'étude, pour ne citer que les principaux projets, le dédoublement de la rue du Calvaire par une rue passant, en contrebas, dans la propriété de Noailles; l'ouverture d'une nouvelle voie reliant la rue des Villarmains au boulevard de la République face à la rue Henri-Regnault; l'ouverture d'une rue reliant la rue de la Porte-Jaune à la rue Ferdinand-Chartier; le prolongement de la rue Hébert jusqu'à la rue des Ecoles pour que la Salle des Fêtes et la Caisse de Sécurité Sociale soient mieux desservies; et, enfin, dans le cadre de l'aménagement de la place Georges-Clemenceau, l'ouverture d'une rue reliant la rue de l'Eglise à la rue Dailly.

En même temps que cet aménagement de nos rues, nous avons également porté nos efforts sur la signalisation et sur la réglementation de la circulation. De nombreuses voies ont déjà été mises en sens unique et nous allons très prochainement en instaurer d'autres. Les principales voies touchées seront: la rue du 18-Juin, les rues Armen-gaud et Pozzo-di-Borgo, la rue de Buzenval, la rue Henri-Regnault, la rue Tahère et la rue des Tennerolles. De même, un nombre assez important de feux tricolores ont été installés ou sont en cours d'installation, ceci pour faciliter la circulation et assurer la protection des piétons. C'est ainsi qu'au cours de l'aménagement du carrefour Washington, nous avons fourni la signalisation nécessaire. Trois feux ont été posés cette année quai Carnot, et nous sommes en train de réaliser la signalisation des carrefours: rue Crillon - rue Gounod et boulevard de la République, rues des Tennerolles et Montesquiou.

Vous voyez que nous avons déjà fait un programme important, mais, en cette matière, il reste également beaucoup à faire.

— Monsieur le Maire, ce n'est pas tout de circuler, il faut également pouvoir s'arrêter. A Saint-Cloud, cela est encore aisé dans la plupart des quartiers et la « zone bleue » qui a été instaurée dans le centre de Saint-Cloud a permis aux personnes venant faire leurs achats chez les commerçants de pouvoir stationner; mais il y a, dans deux quartiers de Saint-Cloud, une situation particulièrement critique pour les riverains: je veux parler des habitants du quartier du champ de courses et des habitants du quartier de la passerelle qui, du fait de l'extension de certaines industries et notamment de l'entreprise DASSAULT, voient le devant de leur propriété littéralement embouteillé par les voitures des employés de ces entreprises.

— Je vois que vous êtes bien renseigné sur la vie clodoaldienne, car vous touchez là deux questions irritantes qui, je dois l'avouer, n'ont pas encore eu de solution qui me donne satisfaction. Pour le champ de courses, je dois dire tout d'abord que la situation créée à Saint-Cloud n'est pas exceptionnelle; elle se retrouve dans toutes les communes qui ont l'avantage, ou le désavantage, d'héberger un champ de courses, un grand stade ou un parc d'exposition. De plus, le champ de courses rapporte à la ville une partie de la taxe sur les spectacles. Cette redevance n'est pas très importante puisque, en vertu d'une loi inique, nous devons la partager avec la commune de Rueil-Malmaison au prorata du nombre d'habitants. Ceci bien entendu n'empêche pas que le stationnement les jours de courses est très irritant pour les habitants de Saint-Cloud. Pour résoudre le problème du flot de voitures à faire stationner, il existe une solution

à laquelle nous avons pensé depuis longtemps (cette solution a d'ailleurs été adoptée l'année dernière pour l'hippodrome de Longchamp) : elle consiste à faire un tunnel passant sous la rue de la Porte-Jaune et sous les pistes afin de faire parquer les voitures et les cars dans le milieu du champ de courses. Nous avons déjà pris, à plusieurs reprises, des contacts avec la Société des Courses qui n'est pas opposée à un tel projet ; si celui-ci n'a pas pu se concrétiser, c'est qu'il faut que le projet tienne compte des travaux que doivent effectuer les Ponts et Chaussées pour l'élargissement du CD 180 et pour l'aménagement du carrefour boulevard de la République, rue du Camp-Canadien. Il faut donc en ce domaine encore un peu de patience aux Clodoaldiens. En tout état de cause, l'Etat, qui encaisse les profits énormes du Pari Mutuel devra participer aux frais de construction de ce souterrain.

Pour le stationnement dans le quartier de la Passerelle, je sais qu'on a souvent reproché à la Municipalité d'avoir laissé prendre aux Ets DASSAULT une trop grande extension. Sur le plan de l'Urbanisme l'Entreprise DASSAULT a été bénéfique pour la Ville de Saint-Cloud. En effet, les constructions modernes et élégantes de la Société DASSAULT ont remplacé un grand nombre d'entrepôts, de hangars et de petites usines qui faisaient de ce quartier industriel de Saint-Cloud un semblant de zone. D'ailleurs, si j'avais voulu m'opposer à ce projet, je doute d'avoir pu arriver à un résultat quelconque. (Les permis de construire obtenus par les Etablissements DASSAULT ont toujours été accordés directement par le Ministère en échange de certaines contre-parties : c'en est ainsi de la réalisation de « DASSAULT-ELECTRONIQUE » autorisée en contre-partie de l'installation de deux usines en province, l'une en Normandie, l'autre en Savoie.)

Je reconnais que nous avons été surpris, non pas par l'extension des Usines DASSAULT, mais par le nombre des employés qui se rendent à leur travail en voiture ; les parkings prévus à l'origine n'ont pas été calculés assez grands. Cela prouve que le standing des employés de cette Société est élevé : qui peut y trouver à redire !

Devant cette situation, ne croyez pas que nous soyons restés inactifs. J'ai pris contact à plusieurs reprises avec la Direction des Etablissements DASSAULT et avec Monsieur DASSAULT lui-même et je peux vous dire aujourd'hui qu'il va être réalisé par l'Entreprise DASSAULT 340 places de parking assez rapidement. Ceci sera une première amélioration qui n'absorbera pas toutes les voitures stationnant actuellement dans nos rues puisqu'une partie d'entre elles viennent de SAVIEM et de SUD-AVIATION, de Suresnes. Nous avons donc à l'étude différents projets ; celui qui me semble pouvoir être réalisé le plus aisément est la couverture en partie de la voie ferrée Puteaux-Issy-les-Moulineaux pour y aménager des parkings.

En attendant, pour ménager l'intérêt des riverains et surtout des commerçants de ce quartier, nous avons établi sur une partie importante des rues, une « zone bleue » qui vient d'entrer en application ; ceci a été fait à titre d'essai et dans l'attente d'une solution définitive.

Je pense donc qu'avec l'aménagement du quai Carnot pour lequel les formalités administratives sont maintenant presque terminées et les différentes mesures qui vont être prises, la tranquillité reviendra dans ce quartier.

— Monsieur le Maire, je vous remercie de votre accueil et des éclaircissements que vous avez bien voulu me donner ; si vous le permettez, je reviendrai vous voir pour de nouvelles questions.

## FERMETURE ANNUELLE DES BOULANGERIES DE SAINT-CLOUD A L'OCCASION DES CONGES PAYES

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,  
Vu la Loi du 5 avril 1884,  
Vu les arrêtés préfectoraux des 15 mai 1952 et 18 mars 1953  
réglementant la fermeture des boulangeries de Seine-et-Oise, pendant  
la période des congés payés ;

### ARRETE :

*Article unique.* — La fermeture des boulangeries de Saint-Cloud pendant la période des congés annuels de 1964 est fixée comme suit :

#### Quartier du Centre

- M. BERTHELOT, 27, rue Royale, du 17 juin au 20 juillet inclus.  
M. ASCOUEY, 2, place de l'Eglise, du 11 août au 8 septembre inclus.  
M. BUSSET, 2, rue Royale, du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> septembre inclus.  
M. COCHARD, 4, place du Pas, du 6 juillet au 5 août inclus.

#### Quartier de Montretout

- M. PATRY, 90, avenue Foch, du 15 juillet au 15 août inclus.  
Mlle FIALEX, 84, rue de Buzenval, du 15 août au 15 septembre inclus.  
M. SEVESTRE, 132, rue Tahère, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet inclus.  
M. CARPENTIER, 72, bd République, du 2 août au 1<sup>er</sup> septembre inclus.

- M. CHAMIGNON, 13, rue Gounod, du 6 août au 4 septembre inclus.

#### Dépôts de Pain

- M. GIGNEY, 45, rue Gounod, du 28 août au 4 septembre inclus.  
M. RAULET, 17, rue de Buzenval, du 4 juillet au 3 août inclus.  
M. DUPILLE, 37, rue de Garches, ne ferme pas.  
M. LEVIEUX, 96, bd République, du 15 août au 15 septembre inclus.

#### Quartier des Coteaux

- M. EISELE, 1, rue de l'Yser, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet inclus.  
M. BRICAULT, 10, avenue de Longchamp, du 1<sup>er</sup> août au 31 août inclus.

#### Quartier du Val-d'Or

- M. PIRAT, 3, parc de la Bérengère, du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> août inclus.  
M. STENMANN, 51 bis, rue du Val-d'Or, du 2 août au 31 août inclus.

Fait en Mairie, à Saint-Cloud, le vingt-deux mai mil neuf cent soixante-quatre.

Le Maire :  
F. CHAVETON.

## LUTTE CONTRE LE BRUIT EN SEINE-ET-OISE

M. et Mme X..., de Versailles se plaignaient du bruit produit par le fonctionnement de l'installation du bou-langer.

Le repos des époux X... était troublé, leur caractère s'aggravait.

Le fauteur du bruit, homme sage et clairvoyant, trouva plus rationnel de faire appel à des techniciens pour insonoriser son installation, plutôt que d'engager des frais dans une action judiciaire.

Avec le retour du silence, les bonnes relations entre les voisins ne tardèrent pas à se rétablir.

Ceci démontre que, face au bruit, la compréhension et la technique valent mieux qu'ignorance et chicaneries.

Si la lutte contre le bruit était menée systématiquement dans ses formes rationnelles, c'est-à-dire éducatives et techniques, bien des conflits comme celui-ci trouveraient une issue satisfaisante.

Le Comité de Seine-et-Oise de la Ligue Française contre le Bruit créé il y a deux ans sollicite la micro-collaboration de tous pour former dans chaque secteur du département un Groupement de Défense.

Comité de Seine-et-Oise  
de la Ligue Française contre le Bruit  
30, route de Rocquencourt  
La Celle-St-Cloud - Tél. 970-28-81

## AVIS IMPORTANT

### Etablissement des fiches d'Etat-Civil

Il est rappelé que les FICHES D'ETAT CIVIL, instituées par le décret du 26 septembre 1953 NE PEUVENT ETRE ETABLIES que sur le vu de :

- soit
- 1° du LIVRET DE FAMILLE;
- soit
- 2° d'UN EXTRAIT DE NAISSANCE (même ancien).

EN AUCUN CAS, il ne sera délivré de fiche d'Etat Civil sur présentation :

- d'un bulletin de naissance,
- de la carte d'identité,
- du livret militaire,
- d'un passeport,
- etc...

### Pour les réfugiés et apatrides

Les fiches pourront être délivrées sur le vu du certificat délivré par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, ces certificats tenant lieu d'acte de l'Etat Civil et ayant la valeur « d'actes authentiques ».

### Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Service départemental de Seine-et-Oise  
1, rue d'Anjou - Versailles

#### I. - Rééducation professionnelle.

L'office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a décidé qu'à la prochaine rentrée de septembre 1964, ses écoles pourraient recevoir :

— leur contingent normal de pensionnés, victimes de guerre et handicapés de toutes catégories auxquels seront réservées en priorité les places vacantes dans les sections précédemment aménagées pour leurs besoins;

— 380 candidats, au bénéfice des mesures de Promotion professionnelle prévue par la loi du 31 juillet 1959 qui seront admis en

priorité dans 17 sections nouvelles ouvertes à leur intention sur la demande de la délégation générale à la promotion sociale.

Ces mesures, édictées par la Loi du 31 juillet 1959 en matière de promotion sociale, tendent à offrir à des travailleurs, justifiant d'aptitudes qu'ils n'ont pu suffisamment exploiter, la possibilité d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques leur permettant, soit d'accéder à un emploi de qualification supérieure, soit de s'orienter vers une activité nouvelle.

Il semble que les jeunes gens qui ont servi en Algérie, et qui constituent une proportion importante de la population active, devraient être particulièrement intéressés par un stage dans ces Centres.

Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins et de 40 ans au plus et justifier des aptitudes physiques et intellectuelles nécessaires, soit pour se perfectionner dans leur profession, ou pour s'orienter vers une activité nouvelle; soit pour acquérir une qualification dans une branche industrielle, commerciale ou agricole (débutants).

A l'issue de ce stage, les élèves sont présentés à un certificat d'aptitude professionnelle.

Ils bénéficient de divers avantages en espèces et de la gratuité de l'enseignement, mais ne peuvent prétendre à la prime de fin de rééducation.

Les mineurs ne sont admis au stage et aux avantages ci-dessus qu'avec l'autorisation de leur famille ou tuteur.

Les candidats ont intérêt à se faire connaître d'urgence, le premier examen de sélection devant avoir lieu dans la dernière semaine de juin 1964.

#### II. - Prêts au mariage.

Un nouveau système fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964. Ces prêts, d'un montant-plafond de 3.000 F, remboursables en 5 annuités au maximum dont la première se situe 2 ans après le mariage, comportent un intérêt de 2 % à partir de la signature du contrat. Ils ont pour objet d'aider de jeunes orphelins de guerre et des Pupilles de la Nation à faire face aux frais exceptionnels de première installation de leur foyer.

Il faut justifier de la possibilité d'une installation personnelle effective (un devis détaillé est demandé) et de ressources normales et régulières. La demande doit être déposée au cours de l'année qui suit le mariage.

#### III. - Aide exceptionnelle à certains orphelins majeurs.

Des orphelins de guerre majeurs, atteints d'infirmités incurables, peuvent obtenir une aide exceptionnelle. Ils doivent être titulaires soit d'une pension d'orphelin (art. L 57 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre), soit de l'allocation spéciale aux enfants infirmes (art. 54-6° dudit code). Exceptionnellement, des propositions pourraient être examinées en faveur d'orphelins de guerre dont l'infirmité incurable n'aurait pas été constatée avant leur âge de 20 ans et n'aurait pu donner lieu à la concession de l'allocation spéciale.

Pour tous renseignements et précisions supplémentaires, s'adresser au Service Départemental.

## RESPECTEZ...

### Les arbres, ornements de notre ville

Comment qualifier, sinon en les appelant « Vandales », ceux qui prennent plaisir à casser, abîmer, salir ? Au milieu de bien des difficultés, la Municipalité, aux prises avec des impératifs contraires et des intérêts divergents, s'efforce, sans être toujours parfaitement comprise, de rendre la cité, à la fois et parallèlement, plus accueillante, plus résidentielle, plus jolie tout en la pliant aux nécessités de l'« urbanisme » et du « fonctionnel »... Qu'on nous permette de dire ici que ce n'est pas toujours extrêmement commode ! Que de fois, un même courrier nous livre des suggestions, des regrets, des critiques, des protestations absolument contraires... Nous examinons toujours avec la plus grande attention toutes ces indications, même quand la forme revêt, ce qui arrive parfois bien que rarement, une acidité bien inutile pourtant.

Un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est le charme et les bienfaits qu'apportent les arbres. Si parfois

nous sommes contraints d'en faire disparaître de respectables, du moins reconnaîtra-t-on que notre effort de replantation est constant.

Il nous en est d'autant plus pénible de constater que certains, s'estimant sans doute très malins, ont cru bon de saccager de jeunes plantations, avenue André-Chevrillon. Il ne peut s'agir que de voyous dont le geste comporte en lui-même sa propre condamnation: nous le signalons comme très regrettable. Et nous serions parallèlement reconnaissants aux personnes qui seraient témoins de semblables déprédations de bien vouloir avertir le Commissariat de Police dans les moindres délais (VAL-d'Or 69-40)...

#### et aussi la tranquillité de nos voisins

Avec les belles soirées chaudes, chacun aime soit à rester tard, le soir, toutes fenêtres ouvertes, soit à prendre le frais dans son jardin, ceci pour ceux qui ont la chance d'en disposer. Rien de plus légitime. Mais personne ne veut se priver, pour autant, des agréments que dispensent la radio et la « télé ». Bien plus, surtout si l'on s'installe dehors, on augmente la puissance pour entendre mieux, sans aucun souci du plaisir que les voisins peuvent prendre... ou ne pas prendre à telle ou telle émission. Passe encore, tant que l'heure n'est pas trop tardive; pourtant, si chacun se faisait une règle de ne pas faire... ce qu'il n'apprécie guère quand ce sont les autres qui le font, la vie serait certes plus agréable. Mais quand l'heure normale du sommeil a sonné, cela n'est plus tolérable et s'appelle du « tapage nocturne »: donc, pitié pour ceux qui ont besoin de repos; baissez vos postes, refermez ou repoussez vos fenêtres. Vous qui estimez avoir le droit de ne pas être gênés, efforcez-vous d'abord de ne pas gêner !

### LA BOURSE D'ÉCHANGE DE LOGEMENTS

#### 1. L'échange constitue la solution de nombreux problèmes de logement.

Il est facilité par la Bourse d'Échange de Logements, la B.E.L., organisme officiel créé par la loi du 17 décembre 1960, avec mission d'aider la réalisation d'échanges de logements visant à une meilleure utilisation familiale (dimension du logement par rapport au nombre d'habitants, rapprochement du lieu de travail, adaptation du loyer aux ressources, etc...).

Ainsi les échanges sont légalement encouragés, qu'ils portent sur le logement que vous occupez ou sur un logement que vous offrez ou que vous faites offrir, qu'il s'agisse de locaux anciens régis par la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 et auxquels s'applique le « maintien dans les lieux », de logements H.L.M. (sous réserve que soient remplies les conditions générales relatives au nombre de personnes à loger et au plafond des ressources de la famille) ou enfin, mais dans ce cas l'accord exprès des propriétaires est nécessaire, de toutes autres catégories de logements.

Enfin, si vous êtes propriétaire d'un logement, vous êtes en droit de l'échanger, soit en location, soit en propriété.

Pour échanger, vous pouvez vous procurer des formulaires d'inscription à votre mairie ou écrire ou vous rendre au siège de la B.E.L., 3, avenue de Lowendal, Paris (7<sup>e</sup>) où un service d'accueil fonctionne tous les jours, samedi compris, de 10 heures à 17 heures.

Un droit d'inscription approuvé par décision intermi-

nistérielle est fixé actuellement à 20 Francs. Moyennant le versement de ce droit, vous recevrez la revue mensuelle « Échanges et Logements » (en vente dans les principaux dépôts de presse) pendant 6 mois et la Bourse vous assistera dans les deux phases de l'échange.

#### 2. Les deux phases de l'échange.

##### a) Recherche des coéchangistes et accord de ceux-ci.

« Échanges et Logements » publie des listes où sont classés plusieurs milliers de propositions d'échange parmi lesquelles vous ferez le choix de celles qui vous paraîtront concorder avec votre propre recherche et votre propre offre. Vous demanderez communication des noms et des adresses correspondant aux numéros de ces propositions par 4 en même temps, avec faculté de renouvellements successifs.

Une fois le ou les coéchangistes trouvés, vous en informerez la Bourse afin qu'elle constate votre accord mutuel et qu'elle détermine la procédure selon laquelle l'échange devra être poursuivi (article 79 de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 ou loi du 17 décembre 1960).

##### b) Obtention de l'accord des propriétaires et accomplissement de l'échange.

La B.E.L., ayant connaissance de votre projet d'échange le notifiera aux propriétaires dans des formes et des termes qui en assurent la validité.

Si des difficultés se présentent, la Bourse vous renseignera sur la façon de les surmonter et, éventuellement, elle mettra en œuvre, conformément à la mission qui lui a été donnée par la loi, la procédure de conciliation qui est destinée à faciliter la conclusion d'échanges amiablement consentis.

Les résultats de statistiques récentes portant sur environ 6.000 propositions d'échanges donnent des indications intéressantes sur les chances de réussir un échange.

Les recherches de logements de dimensions égales représentent 23,80 % des propositions d'échanges.

Les demandes de logements plus petits sont de 19,93 %.

Les chances de réussir un échange sont donc importantes, même pour les personnes qui désirent s'agrandir à la condition que les logements qu'elles offrent soient convenables.

Enfin 7,83 % des propositions d'échanges émanent de personnes qui sont propriétaires du logement qu'elles désirent échanger et sur 100 offres faites à la Bourse, 46 % concernent Paris, 33 % la région parisienne et 21 % la province.

### ECHANGES DE LOGEMENTS

N° 134 - *Echangerait* : 1 entrée, 2 chambres, 1 salle à manger, 1 cuisine, W.-C. sur le palier à 2 ménages, 1 cave, 1 grenier (1<sup>er</sup> étage), eau, gaz, électricité, loyer environ 600,00 F par an.

*Contre* :

Équivalent dans le bas de Saint-Cloud de préférence.

S'adresser : Mme VOLLAND, 26, rue Gounod, à Saint-Cloud.

N° 135 - *Echangerait* : Logement 1 pièce cuisine, entrée, débarras, 1<sup>er</sup> étage, très bien exposé.

*Contre* :

Similaire ou plus grand à Saint-Cloud.

S'adresser : M. et Mme NADAUD Roger, 8, rue des Acacias, à Issy-les-Moulineaux.

*Echange* :

Appartement 4 pièces, cuisine, salle de bains, W.-C., tout confort, 2<sup>e</sup> étage, asc.

*Contre* :

Appartement ou pavillon similaire à Saint-Cloud.

Jean CHAMBON, 8, rue Saint-Fargeau, Paris (20<sup>e</sup>).

## DE L'EAU FRAICHE ET PURE

C'est certainement le vœu de tous les « usagers », vœu pas toujours réalisé, hélas ! Il faut le reconnaître.

En toute justice, nous devons signaler objectivement les efforts faits par les services compétents pour améliorer constamment la qualité de l'eau distribuée. Il faut dire aussi que ce n'est pas chose facile. La consommation est en progression constante et rapide, tandis que les eaux dites de source n'existent qu'en quantité limitée. Force est donc de recourir aux différents procédés de purification, qu'ils s'appellent filtrage ou stérilisation sous toutes leurs formes. Ces opérations ont, grosso modo, deux objets bien définis et différents. D'abord débarrasser l'eau de tous corps étrangers, déchets ou impuretés physiques qui pourraient s'y trouver en suspension. Puis éliminer totalement tous les résidus chimiques et éléments microbiens qu'elle contiendrait. Reste alors à la distribuer dans des canalisations elles-mêmes propres pour qu'elle parvienne aux usagers aussi techniquement « parfaite » qu'elle a été mise en route.

Nous nous sommes souvent plaints de l'emploi abusif des purifications chlorées qui allaient parfois jusqu'à rendre l'eau de nos robinets littéralement « imbuvable » — et parfaitement désagréable pour les bains eux-mêmes, toilettes et autres usages culinaires ou domestiques.

Nous devons donc signaler un gros effort entrepris depuis 1957. Une station moderne de traitement a été construite dont la capacité de production a été doublée au cours de l'année écoulée. Plus récemment, exactement depuis le 13 avril dernier, un essai de traitement complémentaire à base de charbon activé a été entrepris à la station de Louveciennes.

Des sondages auxquels nous nous sommes personnellement livrés auprès de nombreux utilisateurs, il ressort que ces efforts ont porté un résultat indéniable: nos robinets nous ont livré depuis quelque temps une eau limpide, sans goût appréciable, ni odeur. La fraîcheur dépend en grande partie, bien entendu, de la plus ou moins grande longueur et de la profondeur des colonnes privées depuis les branchements sur canalisation publique.

Les services des Eaux seraient intéressés par toute communication objective et circonstanciée que les usagers pourraient lui adresser sur cet important sujet. Il sera tenu le plus grand compte possible de toutes ces remarques, notamment en ce qui concerne le maintien du traitement complémentaire, forcément onéreux.

## CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES

Les membres de la Caisse des Ecoles Publiques, réunis en Assemblée Générale, le dimanche 24 mai 1964, à 9 heures à la Mairie, ont procédé au vote par scrutin public pour la désignation de trois membres titulaires et de trois représentants supplémentaires.

Le dépouillement des bulletins de vote donne les résultats suivants :

Inscrits .....	1.313
Votants .....	409
Suffrages exprimés .....	399

### ONT OBTENU :

M. Maurice ALMOSNI .....	voix	365
M. Serge BRANCOURT .....		80
Mme Simonne CHARTIER .....		76
M. Pierre COUTUREAU .....		93
M. André FOURCAULT .....		317
M. Roger JOUANNET .....		341
M. Jean ROUGET .....		378

M. François TERRACHER .....	344
M. Roger VIOVY .....	365

En conséquence, ont été proclamés élus :

- 1° M. Jean ROUGET,
- 2° M. Maurice ALMOSNI,
- 3° M. Roger VIOVY,
- 4° M. François TERRACHER,
- 5° M. Roger JOUANNET,
- 6° M. André FOURCAULT.

## DELEGUES CANTONAUX AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Dans sa séance du 15 avril 1964, le Conseil départemental de l'Enseignement primaire de Seine-et-Oise a nommé délégués cantonaux les personnalités dont les noms suivent pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 1963 au 30 septembre 1966.

### CANTON DE SAINT-CLOUD

- Mme BONNET, 19 bis, rue du Calvaire, St-Cloud.  
 Mlle BROCHETON Marguerite, 15, rue Royale, Saint-Cloud.  
 Mme BRULAY, 17, avenue de Longchamp, St-Cloud.  
 M. LE GUELLEC, 22, rue des Ecoles, Saint-Cloud.  
 M. LEMONNIER André, 2, avenue du Général-Leclerc, Saint-Cloud.

## BIBLIOTHEQUE ET DISCOTHEQUE MUNICIPALES

### Acquisitions récentes

#### BIBLIOTHEQUE :

- A. PEYREFITTE : *Rue d'Ulm.*  
 M. NADEAU : *Histoire du Surréalisme.*  
 H.-P. EYDOUX : *Histoire arrachée à la terre.*  
 J. GUEHENNO : *Ce que je crois.*  
 Raymond ARON : *Le grand débat.*  
 Club J. MOULIN : *La force de frappe et le citoyen.*  
 F. BOLLER : *L'enfer des crocodiles.*  
 E. PEISSON : *Le cavalier nu.*  
 Cl. ROY : *Léone et les siens.*  
 J.-P. SARTRE : *Les mots.*  
 O. FALACCI : *Pénélope à la guerre.*  
 R. FUMENTO : *L'arbre de paradis.*  
 B. GAVOTY : *Dix grands musiciens.*  
 F. SCOTT-FITZGERALD : *La féture.*

#### DISCOTHEQUE :

- J.S. BACH : *Cantates 211 et 212.*  
 G.F. HAENDEL : *Ode à la Paix.*  
 Bela BARTOK : *Divertissement pour orchestre à cordes.*  
 BEETHOVEN : *Trio à l'Archiduc.*  
 DVORAK : *Concerto pour violoncelle et orchestre.*  
 CHANTS ET DANSES de : *Tchécoslovaquie Yougoslavie.*

Divers disques pour enfants.

#### HEURES D'OUVERTURE :

Tous les matins (sauf lundis), de 10 h. à 12 heures.

En outre :

- jeudis, de 16 à 19 heures.  
 samedis, de 15 à 18 heures.

## LE SALON 1964

Le vernissage du Salon de St-Cloud eut lieu au Centre Culturel, le Samedi 9 Mai, à 15 h. 30 sous la présidence d'Honneur de M. le Maire, Conseiller Général et de ses adjoints MM. Jean CLEMENT et COUTUREAU.

Cette manifestation d'art local groupait 60 exposants parmi des peintres, sculpteurs, graveurs et artistes décorateurs de talent.

Les œuvres de qualité bien présentées dans des salles claires et aérées ont fait de ce Salon 64 une « bonne exposition » selon l'avis autorisé de M. Maurice SERRULAZ, Conservateur au Musée du Louvre.

L'excellente tenue des œuvres exposées était le résultat des efforts constants de sélection du Comité-Directeur dont la tâche ingrate et délicate a été cependant nécessaire pour maintenir l'intérêt de l'ensemble.

Les nombreux visiteurs, amateurs d'art, ont pu remarquer l'éclectisme du Salon où toutes les tendances picturales, de l'abstrait au figuratif classique, étaient représentées.

Suivant la tradition, les artistes locaux ont rendu un amical hommage à la mémoire de leur regretté vice-président de BELABRE en lui consacrant une rétrospective de ses dernières œuvres puissantes et colorées.

Les exposants clodoaldiens se sont groupés autour de leur invité d'honneur AUBERT qui dirige l'École des Beaux Arts de Versailles et dont la « Marine » a été très appréciée.

En parcourant les salles, il convenait de noter la bonne peinture de Solange de BIEVRE, la Rue après l'orage, solide paysage de PROSLIER, les peintures aux belles harmonies de MARGONI, les marines empreintes de vie et de lumière de DEGA, l'excellente nature morte de MERCKEL, les paysages nostalgiques et combien attachants d'ANTHOVITCH, MARECHAL toujours fidèle à l'École de Paris, un portrait très sensible de CHARRON, une vigoureuse nature morte inspirée par l'Espagne de Séverin de RIGNE, la « STELLA MATUTINA » bonne peinture sincère de COLIN, qui a d'ailleurs obtenu le prix du « LION'S CLUB », les paysages très étudiés d'ARNAUD, les fleurs éclatantes de RETHORE, un délicat pastel de BAYARD, les compositions intéressantes d'ORLUC, des aquarelles pleines de poésie de RICQUIER, des paysages caractéristiques de SENE, les gouaches libres et justes de FAYEIN, de bonnes gouaches d'EUDEL, les précieuses aquarelles de DANTAN, une nature morte bien composée et un romantique étang d'HARDOUIN, un Pont de Paris très enlevé de MAY-FOUGEROSSE, une nature morte à la riche matière de DAVID, les gouaches largement traitées de BENEZECH, un bon paysage breton de DOMBREVANNE, les savantes gouaches de FABRY, les aquarelles au métier très sûr de GIRARD, les paysages classiques de LEVERNE, des fleurs bien inspirées de PLACET, les paysages pittoresques du Béarn par PRUNIERES, les fleurs nuancées de SIMON, de solides peintures de TEXIER, un bouquet décoratif et un beau paravent de TOULEMONDE, un village finement nuancé de GILLES, les compositions abstraites de GENIER, des peintures aux belles atmosphères de JEANNET, des paysages émouvants de GOUYON, les peintures aux heureux accords de VUARCHEX, les œuvres de LATOUR-BELLOT brossées savamment, les natures mortes de DESARMENIEN, les peintures gravées de KELLER, à la chaleureuse ambiance.

La sculpture était fort bien représentée par un magnifique portrait de jeune fille mongole de DEL DEBBIO et quelques œuvres de son atelier dont un nu très réussi de HAAS.

Quant à la section de gravure, les « bois » de Jean CHIEZE au talent notoire ont été très remarquables. Il faut citer également les excellents dessins sur la Corse de MARAGE et ceux d'Espagne de DOMANGET, les bois en couleurs d'AURY très intéressants rappelant les estampes japonaises et les bois de MERCIER.

L'art décoratif se manifestait par l'ensemble distingué de MARCY en pleine possession de son métier de céramiste, les reliures originales de Pierrette DESRUE, créations d'encre de chine sur papier exotique, les très belles reliures classiques de Gisèle THAON, et enfin un vitrail moderne de BLANCHET.

## CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

### LES AMIS DE SAINT-CLOUD

#### *Deux Conférences de M. Charles OULMONT*

Dans le cadre des activités du Centre Culturel et Artistique, sous les auspices de l'Entraide de la Légion d'Honneur (Comité de Boulogne, St-Cloud, Sèvres, Meudon), l'Association « Les Amis de St-Cloud » a organisé, lors de la saison estivale, deux manifestations littéraires animées par notre bon concitoyen Charles OULMONT.

La première eut lieu le samedi 11 avril en matinée, salle Gounod du dit Centre Culturel de la Ville. Un public éclectique, quoique trop restreint (mais la date et l'heure furent peu favorables à la grande foule), écouta l'éminent conférencier développer le thème passablement délicat de l'*Amitié-passion* par rapport à la Justice, puisqu'il posait la question brûlante « Tu ne jugeras pas ? », sous-titre du récent livre de l'auteur: « *Carnets d'un magistrat* ».

Robert HARDOUIN, Président des « Amis de Saint-Cloud », présenta dans sa manière coutumière légèrement teintée d'humour, le brillant causeur et son interlocuteur Jean JOULIA, Conseiller à la Cour d'Appel de Paris, qui voulut bien faire connaître son sentiment personnel sur ce problème à matière épineuse: « L'homme vêtu de pourpre condamne une faute qu'il avait été sur le point de commettre jadis, sans qu'il s'en souvienne maintenant ».

Un intéressant colloque s'ensuivit, mené par Charles OULMONT avec beaucoup de tact et de mesure, tant et si bien que, de son côté, M. JOULIA se mit en devoir d'effleurer le travail complexe du subconscient, tout en nuances, comme par de petites touches savantes.

Ce dialogue, par la nature même de ses considérations élevées, soumises au jugement de chacun, comme les circonstances auraient pu les présenter au prétoire, aurait mérité un auditoire plus nombreux, mais les présents eurent le privilège du charme toujours apprécié de notre belle langue française. Cela n'est plus si commun de nos jours...

La seconde conférence se tint le vendredi soir 5 juin dans le salon des mariages de la Mairie et, coïncidence ou calcul, avait pour titre « *Noces d'Or avec mon passé* ». En réalité, ce fut surtout un magnifique récital « Gounod », tant par le style élégant de Charles OULMONT qui conta, en maître de la parole, maintes anecdotes

amusantes et graves, mais toujours attachantes, que par la présence inestimable de la petite-nièce de Charles GOUNOD et de membres discrets de la famille.

Pour couronner cette manifestation intellectuelle de haut goût, la jeune et jolie cantatrice Eliane LUBLIN (premier prix du Conservatoire de Milan) fit entendre des fragments choisis d'œuvres du génial compositeur, qu'OULMONT, né mélomane, accompagna au piano en virtuose. Et ce fut un régal pour l'oreille!

Les absents, impardonnables qui avaient oublié cette occasion rare d'ouïr à la fois du fin langage et de la belle musique, ne pourront que regretter — comme l'exprima malicieusement le Président HARDOUIN dans une allocution de fort bonne tenue — de s'être privés d'une joie pure, marquée au coin par l'aristocratie de l'esprit.

---

### CENTRE DEPARTEMENTAL ANTICANCEREUX RENE HUGUENIN

Les agrandissements de la 4<sup>e</sup> tranche seront terminés le 1<sup>er</sup> novembre 1965. L'ensemble du Centre comportera alors 170 lits. Ces travaux, financés par le Département et par le Casino d'ENGHIEN, auront coûté 3.800.000 F.

Une 5<sup>e</sup> tranche reste à réaliser par implantation sur le terrain GIRAULT. Le projet prévoit que la Maison de Gaston LA TOUCHE sera conservée. Cette 5<sup>e</sup> tranche entraînera la démolition rue Lauer, d'immeubles vétustes qui feront place à un espace vert.

Il est intéressant de préciser qu'au cours de l'année 1963, les activités du Centre ont comporté :

- 12.600 consultations internes,
- 2.400 consultations externes,
- 633 consultations chirurgicales,
- 43.479 journées d'hospitalisation.

---

### JOUR DE JOIE

Nous remercions bien vivement toutes les personnes qui ont accepté de participer au « Jour de Joie » et qui ont ainsi apporté un peu de réconfort à nos chers vieillards, par leurs visites amicales et par certaines douceurs très appréciées.

Nous espérons de tout cœur que ces fidèles contacts reprendront après les vacances et que tous se retrouveront avec plaisir à la rentrée.

---

### DISTINCTIONS HONORIFIQUES

#### LEGION D'HONNEUR (Décret du 30 octobre 1963)

*Chevalier :*

M. CATELAIN Emile, Saint-Cloud.

#### MERITE AGRICOLE (Arrêté du 15 février 1964)

*Chevalier :*

M. de FAUCON Jean-François-Henri, Président du Cercle Hipique, à Saint-Cloud.

M. MULLIER Léon-Benjamin, Inspecteur général du Pari-Mutuel-Urbain, à Saint-Cloud.

#### MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE (Arrêté du 28 avril 1964)

*Médaille d'Argent :*

Mme DELAUME, née CLEMENTEL Jacqueline, Saint-Cloud.

*Médaille de Bronze :*

Mme CHRISTIAN, née LEYRAT Jacqueline, Saint-Cloud.

Mme FETZER, née FLAMENE Ginette, Saint-Cloud.

Mme BOMBLE, née BEQUET Nicole, Saint-Cloud.

Mme PISON, née HAMON Christiane, Saint-Cloud.

Mme SAVARY, née RONSIN Marie-Thérèse, Saint-Cloud.

*Nos félicitations aux nouveaux promus ou décorés.*

---

### CONCOURS HIPPIQUE

Comme tous les ans, le concours hippique organisé par le Cercle hippique de St-Cloud et la Sabretache de Maisons-Laffitte sur le terrain de sport de St-Cloud a eu son succès habituel.

La réunion était présidée par M. CHAVETON, Maire de St-Cloud, Conseiller Général de Seine-et-Oise, assisté de M. MONSEL, premier Adjoint, chargé des sports, et de M. ANTONAT, Citoyen d'honneur de notre ville et Président d'honneur du C.H.S.C.

Le jury était présidé par le Docteur REFAIT assisté de M. JOURDANNE, Officier des haras, de M. de FAUCON, Président du C.H.S.C., de Madame DELCROIX, Présidente de la Sabretache de Maisons-Laffite, et de M. le Commandant POINCILLON, Commissaire Militaire.

Nous devons un remerciement très spécial à M. DELCROIX, animateur et écuyer en chef de la Sabretache, assumant les fonctions de chef de piste, pour le dynamisme et la compétence qu'il a déployés dans la préparation de notre concours et le tracé des épreuves qui, quoique très sobre, a permis de mettre en valeur l'adresse des cavaliers et la puissance des chevaux.

Le Challenge St-Germain-des-Prés, épreuve SHU-SHR, comportait deux séries.

La première série a été gagnée par « Fleur de Lys » montée par M. BUZAS, du Centre hippique du Tremblay.

2<sup>e</sup>: « Milon » monté par M. DECHOQUEMONT, des Cadets de la Garde.

La deuxième série était gagnée par « Légende Dorée » monté par Mlle DUCHON.

2<sup>e</sup> ex æquo: « Eron » monté par M. FRANQUEVILLE, des Cadets de la Garde, et « Niko » monté par M. CHARONON, du C.H. de France.

Le Prix de la Ville de St-Cloud, épreuve militaire par relais avec passage de témoins, a été gagné par « Master Volo » et « Ile-de-France » montés par l'Adjudant-Chef GUDIN de VALLERIN et le Capitaine BOYOT, du C.N.S.E.

2<sup>s</sup>: « Mirmidon » et « Iris » montés par l'Adjudant-

Chef MONTAGNE et l'Adjudant-Chef BLONDEL, du C.N.S.E.

3<sup>es</sup>: « Japonaise » et « Kati » montés par l'Adjudant MAJESTE et le Commandant MASSON.

Aux premiers revenait la Coupe de la Ville de St-Cloud.

Aux deuxièmes revenait la Coupe offerte par M. ANTONAT.

Et aux troisièmes revenait le gigot offert par M. RISCH, indépendamment des prix habituels.

Ce concours témoigne de la vitalité du Cercle hippique de St-Cloud, de l'intérêt que lui portent la Municipalité et la population de St-Cloud toujours plus nombreuse et enthousiaste à ses manifestations.

Il est regrettable que cette magnifique association, fondée il y a six ans, soit encore obligée d'emprunter pour sa grande manifestation annuelle, le terrain des sports de l'U.A.S. St-Cloud, alors qu'il existe dans le pays, un emplacement dont le caractère historique n'aurait nullement à souffrir de la présence des cavaliers.

---

## U.A.S. SAINT-CLOUD

### Un déplacement sportif en Italie

Nos joueurs de l'équipe première de football de l'U.A.S.-St-Cloud se sont rendus en Italie, du 27 au 31 mars dernier, en vue de disputer un match contre l'équipe locale de PIOVE DI SACCO, localité voisine de PADOUE.

Dans un stade abondamment pavoisé aux couleurs françaises et italiennes eut lieu la rencontre dont les Italiens sortirent vainqueurs par le score de 2 à 1. Nos joueurs, fatigués sans doute du voyage, avaient cependant pratiqué un très bon football: mais le sport est le sport et il n'y a rien à objecter à ce résultat.

Ce séjour fut l'occasion d'une très sympathique manifestation d'amitié franco-italienne. Accueil, séjour à Padoue, visite de la Ville et sa célèbre cathédrale, réception par les autorités, échanges de souvenirs divers, chants et chœurs folkloriques, tout avait été agencé pour laisser aux nôtres un souvenir enchanteur, sans oublier quelques trop rapides heures passées à Venise.

Les discours prononcés par M. DELAHAYE, Conseiller Municipal, par M. PODEUR, Président de U.A.S.-Saint-Cloud et par M. le Maire de Piove di Sacco furent tous une belle expression de fraternité sportive et d'esprit européen. Ils firent ressortir à quel point des rencontres de cette sorte sont une excellente et très profitable démonstration des résultats féconds que peut engendrer la bonne et amicale entente entre les peuples.

---

## MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

### Un week-end prolongé au Pays-de-Galles 2-6 avril 1964

Dans le cadre du jumelage MAIDENHEAD-SAINT-CLOUD, le Club de Canoé et d'escalade de notre ville-sœur anglaise avait invité dix garçons de la Maison des Jeunes à passer un week-end d'escalade dans le Nord du Pays de Galles.

Débarqués dans l'après-midi du 2 avril à la gare de Victoria, nos jeunes sont aussitôt conduits en voiture à MAIDENHEAD où ils sont accueillis à l'Hôtel de Ville par M. le Maire et Mme HOPGOOD, par de nombreux membres du Club, parmi lesquels Sir John HUNT, premier vainqueur de l'Everest. Ils sont ensuite pris en charge par les familles qui ont bien voulu les recevoir.

Ils arrivent le lendemain après-midi à Tyn-Y-Maes, au Pays de Galles où ils passent une nuit de « veille d'armes ».

Pour le grand jour, plusieurs groupes sont formés, trois pour l'escalade, d'autres composés de moins entraînés, vont marcher dans la montagne.

Fatigante, mais belle journée, suivie pourtant de nouvelles escalades. Mais tout a une fin; et, après un nouvel accueil dans les familles de Maidenhead, et une courte visite à Londres, c'était la fin de ce beau, sympathique mais trop court voyage.

Ces jeunes « dix garçons comblés et heureux » nous prient de remercier la Maison des Jeunes qui a rendu possible ce déplacement; mais aussi tous les membres du Club de Maidenhead qu'ils ont quittés avec regret, non sans pourtant leur dire combien ils seraient heureux de leur faire découvrir, dans un proche avenir, les grès de Fontainebleau...

---

## Activités des Associations

### CROIX ROUGE FRANÇAISE

#### Cours de formation d'Auxiliaires sanitaires pour le temps de guerre ou de calamités publiques

Les Auxiliaires sanitaires constituent, en cas de conflit ou de calamité, le personnel soignant complémentaire des formations sanitaires et des équipes mobiles. Cet enseignement est organisé par la Croix-Rouge à la demande des Pouvoirs Publics.

Une session aura lieu en octobre, à saint-Cloud.

Ces cours sont entièrement gratuits et ne comportent aucune obligation d'engagement, celui-ci étant facultatif. Après 36 heures de cours — faits le soir — l'examen oral et pratique portera sur le programme suivant :

- 9 leçons de 2 heures de soins aux malades et aux blessés.
- 2 leçons sur l'organisation du temps de guerre.
- 12 demi-journées de stage dans un hôpital (facultatif).

*Inscriptions* : A la Permanence, 14, rue des Ecoles à Saint-Cloud, le mardi, de 17 h. à 19h. (ou par correspondance).

Ont été reçues cette année : Mlle Evelyne BINOCHÉ, Mme Paulette CAMÉMEN, Mme Juliette CHARRIER, Mme M.-L. GAVERRIAUX, Mlle Geneviève GIRARD, Mlle Marguerite GIRARD, Mme Françoise de LAPOMMAREDE, Mlle Elise NIZAN, Mlle Françoise POUZET, Mme M.-Th. STOCKLIN.

---

### ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE DE SAINT-CLOUD

MOLitor 17-29 — C.C.P. PARIS 6596-44

*Président*: Fernand PESSIN.

*Vice-Président*: Raymond RIBIERE.

*Secrétaire*: Elie MELKONIANZ.

*Secrétaire adjoint*: CREPEAU.

Trésorier: Roger MAURICE.

Trésorier adjoint: COTTINI.

Membres du Comité Directeur: DURET, DEGAND, POULARD, RUEZ, SAVARY, TEDALDI.

Porte-drapeau: Raymond RIBIERE.

Président de la Commission des Fêtes: Pierre DEFREMONT.

Commissaires aux Comptes: GUILLOT, BOUCHER, MAUGER.

REUNIONS DU COMITE DIRECTEUR ET PERMANENCES:

Tous les deuxièmes et quatrièmes mercredis de chaque mois, à partir de 21 heures, 14, rue des Ecoles à St-Cloud.

PERMANENCES DE QUARTIER.

JHEAN, Café-Tabac, 87, avenue Foch (Montretout).

BAILLEUL, Cordonnier, 13, rue Gounod (Montretout).

POTTIER, Café-Tabac, 76, boulevard Sénard (Coteaux).

DESESQUELLES, Café-Tabac, 9, aven. de Longchamp (Coteaux).

DURET, Librairie « La Tentation », 3, rue de l'Hospice (Centre).

JOURNAL MENSUEL « Saint-Cloud P.G. »

adressé gratuitement à tous les anciens combattants qui en font la demande à MOLitor 17-29 ou par lettre adressée à l'A.C.P.G., 14, rue des Ecoles à St-Cloud.

## F. N. C. R.

(Section de Saint-Cloud)

Au cours de la réunion du 12 janvier 1964, à laquelle M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, nous avait fait le plaisir d'assister, M. MANET, Président National, remit la médaille d'honneur de la F.N.C.R. à MM. DELARFEUX et JONACK, Présidents d'Honneur, la médaille du Combattant à M. MARCOUIN.

Le dimanche 15 mars, le bureau de la section a été élu. Il est composé de :

MM. Edouard DELARFEUX, Président d'honneur;  
Louis HUET, Président actif;  
Edouard MARECHAL;  
Jack ANNET, Vice-Présidents;  
Jack ANNET, Secrétaire;  
Gaston BOUDOT;  
Claude PERONNE, Secrétares-adjoints;  
Gabriel GODIN, Trésorier;  
MARCOUIN et CZOSNOWKY, Porte-Drapeaux.

Après cette élection, l'Assemblée observa une minute de silence en hommage à Marcel JONACK, Président d'honneur décédé.

La Section est en pleine expansion, grâce à de nombreux jeunes qui viennent assurer la relève. La fédération des sections de la Seine et de la Seine-et-Oise est actuellement projetée sous le nom de « Fédération d'Ile-de-France ».

Il convient tout particulièrement de signaler les efforts faits par la F.N.C.R. pour qu'aboutissent les justes revendications des Anciens Combattants.

L'Assemblée décide enfin d'organiser un banquet : nos camarades seront informés en temps utile.

## ASSOCIATION DE FAMILLES DE SAINT-CLOUD

### Orientation scolaire et professionnelle

Un service de renseignements pour les familles, concernant l'orientation scolaire, l'orientation professionnelle et les questions qui s'y rattachent pour les enfants ayant des difficultés spéciales, a été organisé.

M. LEHMAN, Professeur au Lycée de St-Cloud et Mme SUBTIL, du Centre d'Orientation et d'Examens Psychologiques (= COREP, 77 bis, rue de Grenelle, Paris-7<sup>e</sup>) ont bien voulu s'en charger.

Très volontiers, en accord avec les familles, ils orienteront les intéressés sur les organismes et établissements compétents, ou les conseilleront sur les accès aux différentes carrières.

Pour prendre rendez-vous, téléphoner (entre 20 et 21 heures) :  
pour M. LEHMAN, à MOL. 86-66 ;  
pour Mme SUBTIL, à MOL. 48-96.

Ce service est actuellement réservé aux Familles de l'Association : l'inscription sera demandée (Siège : 42, rue des Tennerolles).

## UNE AMICALE DE "RAPATRIÉS" A SAINT-CLOUD

Les Français rapatriés d'Algérie et leurs amis installés à Saint-Cloud sont informés qu'une « amicale » vient de se constituer.

Elle a pour but de promouvoir et favoriser le regroupement et la réadaptation en métropole des familles françaises originaires d'Algérie qui se sont repliées à Saint-Cloud.

Faites connaître votre adhésion en écrivant à : M. MARECHAL Christian, 1, boulevard de la République, Saint-Cloud.

## Communiqué

Le Conseil de l'Ordre des Médecins de Seine-et-Oise informe le public que le Docteur PHILIPPE, 40, rue du Mont-Valérien, à Saint-Cloud, exercera au titre de spécialiste, à dater du 1<sup>er</sup> juin 1964, et de façon exclusive, la gynécologie, l'endocrinologie et l'obstétrique.

Il ne sera donc plus autorisé à répondre aux appels de Médecine générale, à l'exception toutefois des urgences prévues dans le cadre du tableau de garde de 1964 des Médecins de Saint-Cloud et afin de ne pas désorganiser celui-ci.

En dehors du service de garde, ses anciens clients voudront bien, pour les questions de Médecine générale, s'adresser à un autre médecin clodoaldien.

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Publié en application des dispositions  
de l'article 32, du Code Municipal

### Séance du 23 mars 1964

L'an mil neuf cent soixante-quatre, le lundi vingt-trois mars, à vingt-deux heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Cloud, se sont réunis, sous la présidence de M. F. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents :

MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, de PLINVAL, LARIQUE, RAVASSE, E. COLLAIN, PETIT, BOURGUES, MAILLET, Mme CHOISET, MM. GUILLAUME, LEMONNIER, A. COLIN, SCHMITT, Mme LORRAIN, M. HARDOUIN.

Absents excusés :

MM. MARIN, GIRAUD, PLEAU, Mme DESAUBLIAUX, M. DELAHAYE.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. MARIN a donné pouvoir à M. ROLLIN,  
M. GIRAUD a donné pouvoir à M. SCHMITT,  
Mme DESAUBLIAUX a donné pouvoir à M. CHAVETON.  
M. DELAHAYE a donné pouvoir à M. MONSEL.

\*  
\*\*

M. Pierre MAILLET est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 6 février 1964 est adopté à l'unanimité sans observations.

M. MONSEL, Premier-Adjoint, adresse les félicitations de tous ses amis à M. le Maire pour sa brillante élection au Conseil Général de Seine-et-Oise.

M. le Maire le remercie et assure qu'il mettra dans ses nouvelles responsabilités son dévouement au service de tous.

Puis, passant à l'ordre du jour :

Le Conseil, à l'unanimité :

1° Elargit la mission confiée à Maître LEMARESQUIER, membre de l'Institut, pour l'étude du plan d'urbanisme de détail dans un périmètre délimité par le parc de Saint-Cloud, la rue des Ecoles, la rue Lauer, la rue Dailly, la ligne de Chemin de Fer Paris-Saint-Lazare-Versailles, le chemin des Trois-Pierrots, la sente et la rue des Milons, le quai Carnot.

étant entendu que l'étude du plan masse ne portera que sur les terrains restants du parc de Béarn et ceux situés entre les rues Dailly, du Docteur-Desfossez et Gaston-La-Touche ;

2° Confirme la réservation d'un hectare de terrain sis parc de Béarn (angle des rues Chevrillon, Dailly, Calvaire) compte tenu du nouveau tracé en élargissement du C.D. 39 ;

3° Par 24 voix contre 1, celle de M. LEMONNIER qui estime que l'opération envisagée aboutira à acheter des terrains à un prix trop élevé ne permettant pas de faire des logements sociaux ;

Décide la création d'une zone de relogement dans le quartier de la Porte-Jaune pour construction d'H.L.M. ;

Autorise le Maire à engager la procédure d'expropriation des terrains situés dans un périmètre défini au plan présenté ;

4° Par 24 voix contre 1, celle de M. LEMONNIER qui estime qu'il n'y a pas de raison de modifier le plan d'aménagement pour des intérêts particuliers ;

Prolonge sur la rue Coutureau la zone d'habitations et commerces inscrits au plan d'aménagement communal jusqu'à la propriété portant le n° 7 de la dite rue ;

5° A l'unanimité,

Limite le périmètre porté au plan d'aménagement pour la construction d'une piscine et d'installations sportives au seul terrain à exproprier ;

6° Confirme les largeurs des voies suivantes prévues au plan d'aménagement, à savoir :

Rues du Calvaire et du Mont-Valérien, 20 m + 10 m (zone non-aedificandi), boulevard de la République, 30 m + 10 m (zone non-aedificandi) ;

7° Décide l'attribution éventuelle d'une allocation temporaire d'invalidité aux agents communaux permanents (dispositions du décret n° 63-1246, du 24 décembre 1963) ;

8° Accorde le reversement d'indemnités journalières en faveur d'une monitrice de la colonie de vacances ;

9° Fixe la rémunération du personnel des Centres de P.M.I., année 1963 ;

10° Fixe la rémunération des agents d'encadrement des colonies de vacances ;

11° Après nouvelle étude,

Accepte de fixer les rappels de traitements ou indemnités en faveur de certaines catégories du personnel au 1<sup>er</sup> janvier ou au 1<sup>er</sup> juillet 1961, mais en diffère le paiement pour inscription au budget additionnel de l'année 1964,

et invite la Municipalité à étudier une réorganisation des services de l'Inspection Médicale Scolaire ;

12° Autorise le Maire à contracter un emprunt complémentaire de 300.000 F pour construction du Centre Social de la Passerelle ;

Le Conseil s'associant à MM. ROLLIN et LEMONNIER, regrette que les prévisions données par l'architecte n'aient pas été suffisamment estimées ;

13° Accorde diverses bourses de voyage ;

14° Donne un avis favorable à une demande de bourse départementale d'études ;

15° Fixe le tarif pour creusement de fosses à 2 m, et du taux de la taxe de seconde et ultérieure inhumation ;

16° Autorise le Maire à signer le bail du nouveau presbytère ;

17° Accepte les indemnités fixées par le juge d'expropriation pour alignement du carrefour des rues Dailly et Gaston-La-Touche ;

18° Autorise le paiement du solde de la retenue de garantie pour travaux d'étanchéité au groupe scolaire du Val-d'Or ;

19° Approuve le compte communal de Gaz de France pour 1963 ;

20° Autorise l'ouverture d'un Collège d'Enseignement Secondaire de Jeunes Filles (par transformation du Collège d'Enseignement Général) ;

21° Désaffecte certaines recettes spécialisées ;

22° Adhère au Syndicat Intercommunal pour l'extension du Lycée de Garçons et désigne MM. MONSEL et SCHMITT comme délégués titulaires et M. RAYNAUD et Mme CHOISSET comme délégués suppléants ;

23° Accorde diverses subventions à différentes sociétés ;

24° Consulté sur la demande de permis de construire présentée par la Société « LES CHANIOUX »,

Demande qu'elle soit soumise à l'examen du Service Départemental de l'Urbanisme, la construction envisagée devant être édifiée dans une zone d'habitation collective avec espaces verts mais présentant deux pignons aveugles sur une largeur et une hauteur de 15 mètres dont l'effet serait inesthétique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h. 45, le mardi 24 mars 1964.

Le Secrétaire de Séance :  
Pierre MAILLET.

---

## ETAT-CIVIL DU 4 DECEMBRE 1963 AU 4 MARS 1964

---

NAISSANCES. — Frédéric Pierre Duverneix, Sandrine Viallon, Christine Geneviève Henriette Clément, Patrick Jamet, Nicolas Blondeau, Jean-François Coutureau, Véronique Piérard, Véronique Négrerie, Laure Le Bars, Philippe Michel Sauval, Anne Odile Patricia de Sercey, Sophie Béatrix Marie Jacqueline Lafont, Salvador Baena, Christian Gille André Guillot, Marie-Hélène Thibiant, Isabelle Monique André, Florence Sophie Cayla, Nathalie Maurice Isabelle Bonnard, Yolande Hélène Marthe Michelangeli, Philippe Victor René Loiseau, Florence Agnès Veyseyre, Jacques Lucien Aimé Borau, Christophe Marc Michel Dubois, Stéphane Raymond Berthy.

MARIAGES. — Claude Tondeur et Denise Chauviagnet, Roger Leheutre et Raymonde Blanpain, Marc Bitan et Francine Delettrez, Jacques Etchebary et Jeanne Rovira, Louis Foucault et Angeles Gutierrez, Jean Senechal et Marie-France Vassard, Claude Gasquet et Sylviane More, René Pourchet-Solia et Marie-Louise Reymermier, Bennon Wilson et Rachel Lieurey, Henri Gevaudan et Nicole Archelais, Serge Binoche et Geneviève Dugravot, Georges Damien et Marie Delaunay, Jean Meheut et Annick Pescher, Christie Young et Ghislaine Bechmann, Jr Peter Borre et Anna Boon, Gérard Cochard et Ginette Happel, André Duhamel et Micheline Argousse, Guy Dupau et Michèle Blanc, Claude Genty et Odette Tamberi, Laurent Gruson et Brigitte Niaudet, Yves Binon et Maria Briffaud, Jacques Kauffmann et Maria Stark, Guy Adduard et Pascale Dieu-donné, Lars Kempe et Hélène Rozier, Francisco Quinones et Carmen Cobos, Guy Lescot et Renée Capitaine, Daniel Vérin et Karin Lill-back, Francis Tasse et Anne Pieraerts, Honoré Hopley et Marie-Antoinette Borot, Claude Peyrot et Jacqueline Mérat, Claude Mercier et Madeleine Wilhelm, Michel Evain et Marie-Thérèse Durecu, Jacques Mangolte et Marianne Brénac, Didier Cools et Françoise Viatte, Roland Lepiney et Françoise Joly, Bernard Grenet et Geneviève Iffly, Gérard Keersbillek et Germaine Renard, Désiré Lejolviv et Andrée Giachini, Olivier Castilli et Evelyne Duponchel, Raymond Klein et Monique Schaller, José Moreno et Hugette Legros, Robert Collot et Simone Bidault, Bernard Baudrier et Viviane Filhol, Giancarlo Costa et Ada Marchese, Pierre Le Bohec et Gisèle Garson.

DECES. — Juliette Ben Asseraf, fme Yllouz, 50 ans; Cécile Buchler, fme Cantrelle, 49 ans; Maria Toledano, vve Abiteboul, 78 ans; Pierre Cadet, 84 ans; Ernest Cortial, 66 ans; Fatemeh Moayyeri, 85 ans; Germaine Clément, vve Suzanne, 78 ans; Xuan Cao, 10 ans; Gilbert Halgand, 59 ans; Marie Foussat, vve Chesneau, 86 ans; Adolphe Clément, 37 ans; Nancy de Brossard, fme Cirasse, 66 ans; Maurice Venu, 73 ans; Antonio Garcia-Martos, 62 ans; Jean Bordes, 85 ans; Augustine Becker, vve Sarda-Garriga, 95 ans; Fernand Lefèvre, 75 ans; Marie Languigner, vve Durieux, 74 ans; Hélène Bataille, vve Philippe, 83 ans; Lazarette Desbois, fme Gelé, 90 ans; Victorine Lefranc, vve Thibault, 78 ans; Georges Dumont, 70 ans; Léonie Hamelin, vve Letellier, 86 ans; Léonie Raynaud, fme Dubois, 75 ans; Marie-Françoise Rouguet, vve Jouanique, 91 ans; Marcel Pinon, 64 ans; Louise Lemaître, vve Maillard, 86 ans; Joseph Guérin, 74 ans; Marie Thuret, 84 ans; René Pitallier, 62 ans; Michèle Dupont, 6 ans; Louis Landrieux, 81 ans; Roger Turgis, 50 ans; Mélanie Hibon, fme Bouet, 84 ans; Paul Montagne, 79 ans, Arthur Mansuy, 78 ans; Alfred Ranson, 59 ans; Gaston Richard, 65 ans; André Bougeard, 53 ans; Henri Ticoulat, 60 ans; Jules Bosc, 80 ans; Simone Hurtevent, vve Garrigues, 49 ans; Yves Moisan, 68 ans.

\*\*

## ETAT-CIVIL DU 5 MARS AU 27 MAI 1964

### Naissances

Laurent Gonéry Bocher. Stella Estevan. Alain Amiard. Angelina Niel. Bruno Le Roux. Eric-Marc-Pascal Robin. Sylvie-Anne-Claire Baigne. Christine-Francine-Béatrice Halgand. Anne-Marie Jacques. Philippe-François-Rémy Lebas. Juan-Manuel-Salvador Garcia. Marie-Claire Clément. Marlène-Louise Tessier. Nicolas-François-Jean Vanier. Edith-Maria-Françoise Nimsgern. Christine-Hélène-Eva Petit. Isabelle-Sophie Varin. Michel-Mirelor Nelcha. Christine-Dominique-Evelyne Eon (1<sup>re</sup> jumelle). Marcelline-Marie-Claire-Viviane Eon (2<sup>e</sup> jumelle). Didier Raimbaud. Fabrizio Varutti. Marie-Laure Mitault.

Henry-William-Hervé Potel. Philippe-Michel Granger. Catherine-Hélène-Edmonde-Paulette Lamethe. Gilles-Bernard Ferre. Rafael Ortiz. Murielle-Elise-Marguerite Vizet. François-Jean-Claude-Julien Burcier. Cédric-Robert-Michel-Georges Lagrave. Patricia Renard.

### Mariages

Jean-Jacques Charles Marie Brochen et Diana Sylvia Vonda Rowsell; Jean-Claude Godin et Josiane Danièle Julienne Pican; Robert Gabriel Jouanneau et Jeanne Marguerite Vacossin; André Fernand Charles Batut et Madeleine Jourde; Riccardo Gustavo Félix et Claudie Savarit; Gérard Marquier et Roseline Lesimple; Claude Bal et Josiane Nicolas; Jean-Claude Laurent Corre et Françoise Denis-Renis; André Courteille et Gilberte Le Goff; Gérard Michaud et Monique Tehet; Pierre Andreu et Nicole Manciet; Claude Lambert et François Lebis; Bernard Marcel François Serrie et Noële Camard; Jean Martial Ragout et Madeleine Marie Berthe Guérin; Claude Arthur Keller et Myriam Céline Suzanne Françoise Chazottes; Jean Serge Albrecht et Raymonde Emilienne Coutey; Denis Veuthey et Janine Danièle Andrée Bucheron; Albert Benarous et Viviane Rachel Sedan; Georges Rionde et Claudine Martel; Henri Ramare et Odile Guidon; Jacques Carry et Danièle Crevits; Maurice Greciet et Felicia Fiammenghi; Roland Pierre André Leclerc et Michelle Anne-Marie Vaillant; Alexandre Henri Anisio et Jacqueline Rosalie Alexandre Gaspard; Alphonse Collas et Rose Monvoisin; Mathias Mas et Michèle Boyeau; Raymond Foucher et Thérèse Ducasse; Denis Roland Paul Detuncq et Monique Maryse Suzanne Pierre.

Pietro Rossi et Denise Bramieri. Daniel Villardry et Yvonne Drolez. Arnaud Devic et Anne-Marie Philippe. Claude Radix et Jacques Rataf. Michel Nolin et Jacqueline Pomier. Toiti-Djaunila-Gérard Chikh et Thérèse-Jeanne-Marguerite Arfeuillères-Delespinasse. Jean-Jacques-Denis Leveau et Nicole Ducrot. José-Luis Villalar et Maria-Teresa Mayoral. Dai Hong Nguyen et Geneviève-Marie-Antoinette Loreau. Jean-Paul Dangon et Marcelle-Alice Michaux. Marcel-Jean-Marie-Mathurin Robert et Marie-Thérèse-François-Mathurine Boulaire. Roger Moitron et Yvonne-Marguerite Fourcade. Philippe-Félix-Marie Faraut et Thérèse-Marguerite-Jeanne Langlois. Anthony-Guy-Michel Michaux et Sylvette-Louise-Yvette Lambert.

### Décès

Marthe-Marie-Désirée Luchez, Vve Bruyant, 74 ans. Maurice-Elie Bauvilet, 71 ans. Jean Gelé, 89 ans. Emilie-Marguerite Marin-Lamelle, Vve Langlet, 88 ans. Jeanne Coutureau, Vve Masson, 71 ans. Marie Woitier, Vve Rischmann, 75 ans. Camille Damase, 75 ans. Jeanne Bretin, 87 ans. Maria-Zaire Borioni, 72 ans. Jules Pansu, 78 ans. Germaine-Marguerite Leblie, Fme Monfriez, 53 ans. Daniel-Paul Petit, 35 ans. Charles-Eugène Lapostolle, 83 ans. Marie-Catherine Guillou, Vve Chabbert, 82 ans. Vital-Eugène Sourice, 83 ans. Jean-Camille Carrier, 80 ans.

Théodore Korovine, 75 ans; Marie Françoise Balcon, Vve Bescond, 81 ans; Lucien Xavier Gouffault, 74 ans; Augustine Barbe, Vve Boudet, 91 ans; Jean Pierre André, 86 ans; Georges Emile Collin, 68 ans; René Alexandre Salmon, 63 ans; Pierre Louis Edouard Lebas, 58 ans; Marie Louise Ponseau, Vve Brisset, 81 ans; Jean Dambon, 77 ans; Clémentine Albertine Quillet, fme Leheutre, 64 ans; Achille Hippolyte Bagnaud, 71 ans; Alexandre Chenuet, 74 ans; Henriette Grison, fme Urvanowitz, 54 ans; Désiré Nettelt, 84 ans; Pauline Solleux, Vve Sarrazin, 87 ans; Johannes Krarup dit Jonas Krarup Lind, 77 ans; Madeleine Blanche Adrienne Leroy, fme Brodhag, 60 ans; Jeanne Charlotte Meurgey, fme Dubeau, 76 ans; Louise Rose Baur, Vve Tarbouriech, 94 ans; Maurice Adolphe Onésime Thibaut, 42 ans; Eugénie Emilie Ruffaut, Vve Coste, 78 ans; René Maurice Laury, 49 ans; Emma Augustine Pouillard, Vve Lefèvre, 86 ans; Théodore Eléonore Colson, 87 ans.

**BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL**

Prix de vente du numéro: **0,50 F**

*Abonnements :*

Annuels ..... **2 F**  
De soutien ..... **5 F**

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de  
*M. le Receveur-Percepteur de Saint-Cloud*

 **POUR VOS YEUX**  
**J. TINLOT**  
 OPTICIEN DIPLOME  
 9 rue Dailly - St-CLOUD - Tél. VAL. 58.32

**GARAGE DU PONT DE SAINT-CLOUD**  
**PANHARD**  
 Concessionnaire : C. GORJU  
 1, Quai Carnot, SAINT-CLOUD - MOL. 44-62

**TEINTURERIE AUTOMATIQUE**  
**LE GOFF**  
 MAISON FONDÉE EN 1885  
 11, Avenue du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - MOL. 65-98  
 TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ - Nettoyage à sec en 90 minutes

 ...et pour vos plats préparés...  
**Charcuterie G. MALLET**  
 81 bis, Av. du Maréchal-Foch, St-CLOUD  
 Livraison à domicile - MOL. 49-47

**"MOQUETTES et CARPETTES de FRANCE"**  
 11, Place Malesherbes (face Métro) - MAC. 21-67  
 La 1<sup>re</sup> Organisation française pour la production, la vente directe et l'installation des moquettes et tapis, présente :  
**MOQUETTES** : 1000 qualités, coloris (unies ou à motifs)  
**TAPIS** : 1000 versions (styles, modernes, hauts-pois)  
**ORIENT** : 1000 tapis d'origine (de la Perse à la Chine)  
 Surprenants prix Négocier-direct et remise aux concitoyens de MM. DERMAGNE, Directeurs généraux, clodoaldiens, de 5%. Mesures et devis gratuits. Paiement échelonné quasi "insensible" sur 1 an 1/2. Ouvert tous les jours de 10 heures à 19 heures. Une visite représentera déjà un très grand plaisir pour vous...  
 Soyez les bienvenus à tous moments aux "MCF"  


 **VOLKSWAGEN**  
 AGENCE RÉGIONALE  
 76, BVD HENRI-SELLIER  
 SURESNES  
 LON. 46-59

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
**SURESNES - CITÉS**      **BOULOGNE**  
 16, Av. Jean-Jaurès      40, Bd Jean-Jaurès  
 LON. 50-77      MOL. 32-27  
 Ouvert du Mardi au Samedi inclus      Ouvert du Lundi au Vendredi inclus  
 TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE  
 Comptes de Chèques sans aucun frais  
 Comptes spéciaux ou à terme productifs d'intérêt  
 Bons de Caisse, etc...      Location de coffres-forts  
 1964 : ANNÉE DU CENTENAIRE

**AGENCE SIVRAIS**  
 M. CHOTARD, Successeur  
 PROPRIÉTÉS - TERRAINS - APPARTEMENTS  
 36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 42-15 et VAL. 05-86

 **VIM**  
 VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL  
 ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES  
 DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.  
 LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE  
 26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-ef-0.)  
 Tél. : 825-36-00

**A. CANTIN**  
 PAYSAGISTE  
 13, rue Sevin-Vincent - SAINT-CLOUD      Téléph. : MOL. 49-25

**ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS**  
**TORRIÈS & C<sup>ie</sup>**  
 73, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD - Tél. : VAL. 98-44

**DDR** DÉCORATION - PEINTURE  
 REVÊTEMENTS - S. A. R. L.  
 56, rue du Mont-Valérien, SAINT-CLOUD - 408-66-12  
 PAPIERS PEINTS - TISSUS ASSORTIS  
 RIDEAUX - VOILAGES  
 TRAVAUX INSTALLATIONS

**GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT**  
 AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE  
 78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD



### Agence RENAULT

VENTE - ACHAT - REPRISES - REPARATIONS  
6, rue Gaston-Latouche - SAINT-CLOUD (S.-et-O.)  
Tél. : 825 45-40 Tél. : 605-17-44

### Marcel LE CHAPELIN

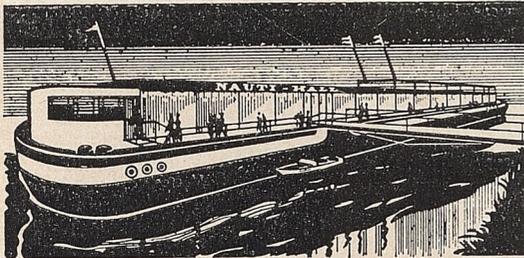
FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise  
SAINT-CLOUD — MOL. 44-41  
LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



### NAUTI-HALL

Face au 62, quai Carnot, SAINT-CLOUD, Tél. MOL. 44-55  
(Entre les Ponts de St-Cloud et Suresnes) parking pour voitures



**Raymond GUYARD**, ex-officier mécanicien de l'armée de l'air  
Directeur de NAUTI-HALL

serait très heureux de recevoir votre visite en sa péniche chauffée, et de vous présenter son exposition permanente de bateaux, moteurs, accastillages et accessoires nautiques et motonautiques, des principales marques françaises et étrangères, et son atelier de mécanique et de mise au point doté des derniers perfectionnements ; enfin, de vous conseiller utilement et de vous guider dans votre choix, en vous faisant profiter de sa grande expérience du motonautisme.

COUVERTURE — PLOMBERIE  
INSTALLATIONS SANITAIRES  
ELECTRICITE

### G. CIRASSE

72, rue Royale, ST-CLOUD - Tél. MOL. 41-42

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES  
ET LAVAGE

### AMERICAN DIAPER-SERVICE

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. VAL 78-91 - 78-92

Flambeaux et porte-flambeaux d'anniversaire  
ET TOUTES LES BOUGIES

### LABORATOIRE INDUSTRIEL "SELAR"

72, quai Carnot - SAINT-CLOUD - Téléph. : MOL. 40-42

*Laboratoires Franay*  
*Cirages Cinématographiques*

**L.T.C**

19, rue Marius-Franay - SAINT-CLOUD (S.-et-O.)  
Tél. : MOL. 69-20

### ASSURANCES

TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES

### VOIZARD BERNARD & Cie

27, rue Pasteur, SAINT-CLOUD MOL. 69-93

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL  
INSTALLATIONS SANITAIRES

### E<sup>TS</sup> A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD  
Tél. 605-20-77

### CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, bd de la République - SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

ENTREPRISE DE PEINTURE  
— DECORATION — VITRERIE —

### ANDRÉ VOISINE

19, rue du Calvaire — SAINT-CLOUD — MOL. 69-56  
REVETEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

### LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY et C<sup>ie</sup>

3, boul. de la République - SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

Pour vos Lunettes

Loupes - Instruments - Microscopes

### J. PARMENT ET C<sup>ie</sup> OPTICIENS

6, Rue de Verdun — SURESNES  
Tél. : LON. 78-17

TOUT POUR LA FUTURE MAMAN  
LE NOUVEAU-NE ET L'ENFANT JUSQU'A 6 ANS  
Meubles et voitures d'enfants

# BAMBINATAL

Cité Tuilerie - SURESNES - 24, rue de la Poterie  
(Carrefour Edouard-Vaillant - De-Lattre-de-Tassigny)

## Bendix

Machines à laver - Réfrigérateurs  
Meubles de cuisine  
Armoires de toilette : « Brot » - « Allibert »

A. ROGER, 20, rue d'Orléans - VAL. 05.80  
PORCELAINE DE PARIS

## AGENCE PEUGEOT

ST-CLOUD — GARCHES — VAUGRESSON  
MARNES-LA-COQUETTE

### “ Saint-Cloud Automobiles ”

147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78  
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

## Travaux Publics et Privés Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches  
SAINT-CLOUD MOL.: 65-85



# Dozto ANTONAT

*Elizabeth Arden*

## M. THOMAS

Docteur en Pharmacie  
Prix de thèses  
Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly - MOL. 40-17 Lauréate de la Faculté

## MOTEURS ELECTRIQUES

# R. VASSAL

— 13 rue Henri-Regnault —

SAINT-CLOUD ◆ MOL. 49-68

## DELARFEUX & Cie

ENTREPRISE DE PEINTURE

38, rue Gounod  
MOL. 44-48 SAINT-CLOUD

## PEINTURE - DECORATION

# Raymond LAMPENS

24, rue Gounod 605-98-11  
SAINT-CLOUD (Seine-et-Oise)



## DEMIZIEUX S.A.

74-76, route de la Reine  
BOULOGNE-SUR-SEINE - 605-55-94

Location sans chauffeur

## MAÇONNERIE - BETON ARME TRAVAUX INDUSTRIELS

# Cartigny-Lebecq

48, rue Gounod - SAINT-CLOUD - Tél. 605-42-46

## AUTO-ECOLE BEAUSOLEIL

### A. THUINET

Tous permis - Cours de perfectionnement

ON PREND A DOMICILE

160, bd de la République - SAINT-CLOUD - 408-61-01

## Madame L. ABDOUCHELI

Ex-docteur dentiste  
de la Faculté de médecine de Tiflis  
Diplômée pour les soins esthétiques du visage et du corps  
par l'Ecole du docteur Pentoureau  
et l'Académie de soins esthétiques de Paris  
102, bd de la République - SAINT-CLOUD - MOL. 44-28  
SUR RENDEZ-VOUS

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES  
ET AGRICOLES  
INDUSTRIELLES

# LES POMPES GUINARD

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-2-O.) TÉL.: MOLITOR 48-00

PULVÉRISATEURS  
MATÉRIEL INCENDIE  
POMPES MARINES